

La revue catholique des idées et des faits

L'Eloge de Beernaert
L'Autriche, point névralgique de l'Europe
Histoire du dogme catholique
La position de l'artiste dans la société
En quelques lignes...
La Cour romaine
« Causer » avec l'Allemagne
L'affaire Fualdès

Augustin GILLION
Vicomte Charles TERLINDEN
René DRAGUET
Marcel SCHMITZ
* * *
Joseph AGEORGES
E.-N. DZELEPY
Léon CREISSELS

Nos meilleurs vœux de bonne, sainte et heureuse année à tous nos collaborateurs, abonnés et lecteurs. Que 1935 les rapproche de Celui qui nous a fait Enfants de Dieu et qui nous attend dans la Maison de Son Père — devenu, par Lui, Notre Père — pour nous y rendre éternellement heureux...

* * *

1935! Année cruciale, annonçait Mussolini en 1930. Puisse-t-elle voir s'éloigner le spectre d'une guerre nouvelle dont la menace n'a fait que se préciser et s'accroître en 1934! Heureusement, France, Angleterre et Italie, plus conscientes du péril qu'il y a un an, paraissent mieux comprendre que leur entente est essentielle pour contenir la Prusse et conjurer la catastrophe.

Hélas! pour contrecarrer les visées prussiennes, il a fallu subir la course aux armements imposée par Berlin. Avec le Saint-Père, déplorons celle-ci et espérons, malgré tout, que cet amoncellement d'engins de mort ne servira jamais... Avec lui, prions Dieu de frapper ceux qui veulent la guerre et qui ne s'arment que dans le dessein d'abuser un jour de leur force. Le Pape n'a nommé personne, mais il reste permis de penser, en contemplant l'Europe du début de cette année nouvelle, que si une nation mérite que l'on prie Dieu de la confondre et de briser sa volonté de guerre, c'est avant tout, c'est surtout, c'est même uniquement cette Prusse dont le réarmement à outrance n'aurait aucun sens s'il ne visait une nouvelle agression...

L'Union britannique en faveur de la Société des Nations organise un grand référendum en Angleterre. Aux questions posées, près d'un demi-million de réponses sont déjà parvenues.

Voici les questions :

1. La Grande-Bretagne doit-elle rester membre de la S. D. N?
2. Etes-vous partisan d'une réduction générale des armements appliquée à tous pays par accord international?
3. Etes-vous partisan de la suppression générale de toutes les aviations nationales (militaires et navales) par accord international?
4. La fabrication et la vente des armements pour réaliser des bénéfices individuels devraient-elles être interdites?
5. Si une nation persiste à en attaquer une autre, estimez-vous que les autres pays devraient se liguier pour forcer l'agresseur à rentrer dans l'ordre, et ce par des mesures économiques et non militaires?
6. Si nécessaire, devrait-on recourir finalement à des mesures militaires?

L'étonnant, c'est qu'il se soit trouvé de 25,000 à 95,000 citoyens anglais pour répondre non à l'une ou l'autre de ces questions!

Que l'Union belge pour la Société des Nations pose donc les mêmes questions aux Belges! Tous, sauf les loufoques, les piqués et les... farceurs, répondront oui, sur toute la ligne. De pareilles « consultations », qui enquêtent sur des évidences ou des quasi-évidences, n'ont évidemment d'autre effet que d'occuper de façon inoffensive un certain nombre de chômeurs et d'activer la vente des timbres-poste pour l'affranchissement des réponses...

Une fois de plus les catholiques de Bruxelles ont demandé aux libéraux, leurs alliés dans l'administration de la capitale, un subside pour le chauffage des écoles primaires libres et gratuites. Une fois de plus les libéraux ont dit: Non. Pour les 13,756 enfants des écoles officielles, la ville de Bruxelles dépense 1,865 francs par enfant (sans parler des charges immobilières); pour les 7,870 élèves des écoles libres, la dépense n'est que de 65 francs par enfant. Et cela avec l'argent de tout le monde, et plus particulièrement avec celui des catholiques, associés aux libéraux pour administrer Bruxelles. Vive la justice et vive la liberté!

* * *

On reproche volontiers aux catholiques belges d'être trop cléricaux et de mêler la religion à des questions où elle n'a que faire. Il y aurait bien des choses à dire à ce propos et nous sommes de ceux qui déplorent que « l'âme de l'enfant » soit trop facilement jetée dans des débats économiques ou financiers. Mais à qui la faute, la très grande faute? Que libéraux et socialistes acceptent un statut scolaire donnant aux catholiques l'assurance que leur enseignement sera à l'abri de l'arbitraire et de la persécution, et le « cléricisme » belge ne sera bientôt plus qu'un souvenir... Le sectarisme des libéraux bruxellois montre que nous sommes encore loin de compte...

Nous avons reçu, du Secrétariat des Ligues du Sacré-Cœur à Malines, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Un ami me communique votre numéro du vendredi 7 décembre en soulignant au crayon bleu deux alinéas de la première page, dans laquelle votre collaborateur parle de la grande mission à remplir par le mouvement liturgique et où il prend en particulier à partie la dernière affiche de notre Secrétariat au sujet de l'offensive de la Messe.

Votre collaborateur s'élève contre cette « aberration liturgique et cette théologie douteuse ».

Permettez-moi d'exprimer un regret et d'ajouter une explication à ce sujet.

Je regrette que votre revue ne cite pas l'affiche en entier et ne dise pas que le mot d'ordre: le dimanche par devoir, le vendredi par amour, vient directement du Pape.

Votre collaborateur qui s'insurge contre notre affiche semble ignorer deux choses :

1^o Que l'offensive de la Messe est appuyée fortement par la Fédération liturgique et en particulier par son président, Dom van Assche, abbé de Steenbrugge (cfr. à ce sujet les nombreux articles parus dans le Liturgisch Parochieblad).

2^o Que depuis avril 1933 un mouvement formidable s'est déclenché dans ce sens dans le monde entier, à la demande personnelle de Sa Sainteté, qui ne cesse d'y insister et d'y revenir.

Dans l'audience du 18 avril, que le Saint-Père a accordée au R. P. Zey, directeur général adjoint de l'Apostolat de la prière, et à M. l'abbé Waterkeyn, promoteur de la Messe à Londres, ceux-ci exprimèrent au Souverain Pontife le désir de pouvoir au nom de Sa Sainteté inviter les fidèles à s'engager à entendre la Sainte-Messe tous les vendredis, en s'unissant ce jour-là d'intention à la Sainte-Messe que le Pape célèbre ce même jour.

Le Saint-Père répondit : « Sans doute, sans doute, on nous a parlé de ce désir et je l'approuve, mais il faut avant tout inviter les fidèles et insister pour qu'ils remplissent tous l'obligation de la Messe le dimanche. Mais après le dimanche, le vendredi, c'est parfait ».

Sa Sainteté nous a autorisés de lancer la propagande de la Messe du vendredi par amour, à condition de rappeler toujours l'obligation de la messe dominicale. Voyez également la lettre n° 133.157 de S. Em. le cardinal Pacelli à S. Em. le cardinal Bourne, dans laquelle le cardinal secrétaire d'Etat rappelle explicitement le devoir dominical et loue la Messe par amour du vendredi.

Je vous envoie à ce sujet un exemplaire de notre affiche et deux articles, qui vous donneront des précisions.

Dans tout le pays flamand l'offensive de la Messe est devenue très populaire et je regrette que votre correspondant se montre si peu à la page au sujet d'un courant religieux, très consolant à côté de défections si tristes, qui en bien d'endroits se multiplient.

Je vous serais reconnaissant d'insérer dans votre prochain numéro une petite note rectificative disant que le mot d'ordre incriminé est le mot d'ordre du Pape.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon religieux respect.

J. MEEUS, S. J.

* * *

Nous rendons volontiers hommage au beau zèle apostolique du R. P. Meeus, qui se dépense sans compter pour organiser et entretenir des Ligues du Sacré-Cœur en pays flamand, et nous eussions préféré n'avoir pas à préciser. Sa lettre nous y oblige.

Voici d'abord la traduction du texte complet de l'affiche que nous dénonçons, texte que nous nous étions abstenus de reproduire, uniquement pour ne pas accabler son auteur :

LE CONSEIL D'AMOUR DU CHRIST

LE MOT D'ORDRE DU PAPE :

LA MESSE DU VENDREDI.

VOTRE RÉPONSE :

LE DIMANCHE PAR DEVOIR!

LE VENDREDI PAR AMOUR!

Nous avons écrit : *Comme aberration liturgique et comme théologie... douteuse, on pourrait difficilement trouver mieux. Oh! les intentions sont certes excellentes, mais quelle invraisemblable maladresse... dans l'expression.*

Ce jugement très modéré — trop modéré, nous ont écrit des théologiens — nous le maintenons.

Sans doute, ce que l'affiche, ou plutôt l'auteur de l'affiche, voudrait dire, nous croyons le deviner : N'oubliez pas la messe du dimanche, le sacrifice offert le jour du Seigneur, l'acte par lequel vous participez à la vie liturgique de l'Eglise, au culte rendu par l'Epouse du Christ, avec et par le Christ, au Père qui est dans les Cieux. Si possible, toutefois, ne limitez pas cette participation à ce que, dans votre intérêt, l'Eglise vous impose et que vous devez faire par amour. Si vous le pouvez, assistez, en outre, à la Sainte-Messe en semaine et plus particulièrement le vendredi, jour où Notre-Seigneur nous a rachetés en mourant pour nous...

Voilà, évidemment, ce que veut dire le P. Meeus au peuple fidèle. Seulement, il ne s'agit nullement de cela. Il ne s'agit pas de savoir s'il est souhaitable que le plus de fidèles possible assistent à la messe le vendredi, si l'offensive de la messe est appuyée par la Fédération liturgique, si le Saint-Père loue la messe du vendredi par amour : *il s'agit uniquement d'une affiche et de ce que cette affiche dit ou a l'air de dire.*

Qualifier la messe du vendredi de : *Le conseil d'amour du Christ*, et de *Le mot d'ordre du Pape* est abusif et nuisible. Rien n'autorise pareille simplification. Pourquoi donc la messe du vendredi serait-elle davantage le conseil d'amour du Christ que la messe du dimanche, reléguée au rang secondaire de précepte, sans doute?

Confusion dangereuse et qui conduit, entre autres inconvénients, à faire donner plus d'importance à la messe d'un premier vendredi qu'à celle du dimanche suivant dont d'aucuns même se dispensent pour avoir assisté, par amour, à une messe l'avant-veille.

Quant au mot d'ordre du Pape, il suffit de relire la lettre du P. Meeus pour être fixé. Le texte de l'affiche dépasse singulièrement ce que le Saint-Père a dit. Il en arrive même à fausser la pensée du Pape. En autorisant la propagande pour la messe du vendredi par amour, le Saint-Père n'a pourtant cessé d'insister pour que l'on se préoccupât d'abord et avant tout de la messe du dimanche, plus importante, et de beaucoup, que celle du vendredi. Or, l'affiche a l'air — NOUS DISONS BIEN A L'AIR — d'accorder, on ne sait trop quelle prééminence à cette messe du vendredi...

Et nous n'hésitons pas à dire qu'avoir l'air d'opposer le devoir et l'amour, avoir l'air de mettre ce dernier au-dessus du premier, et donc la messe du vendredi, faite par amour, au-dessus de celle du dimanche, faite seulement par devoir — et la rédaction de l'affiche donne bien cette impression — est maladroit et malfaisant, blessant même pour le sens catholique.

Nous n'incriminons nullement les intentions du R. P. Meeus, mais nous dénonçons la forme déplorable et injustifiable d'un zèle, pour une fois, mal inspiré.

* * *

Aberration liturgique, disions-nous : le sacrifice dominical qui est un centre et un sommet, doit avoir une toute autre importance dans la vie du chrétien que les messes de semaine.

Théologie douteuse, ajoutions-nous, car devoir et amour ne s'opposent pas. C'est par amour que le chrétien doit remplir son devoir dominical. Et il est même souhaitable qu'il apporte plus d'amour encore à participer au sacrifice offert le septième jour que Dieu s'est réservé, qu'il n'en apporte à participer à une sainte messe le vendredi.

Que le R. P. Meeus réussisse à remplir les églises du pays flamand, le vendredi matin comme le dimanche matin, et nous applaudirons autant que personne à ses succès et aux beaux fruits de son apostolat, mais, de grâce, qu'il ne les obtienne qu'en respectant la liturgie, la théologie, le sens catholique et le bon sens tout court.

Nous nous permettons donc de vous demander, Révérend Père, et avec une insistance très vive, de remplacer vos affiches par un texte moins équivoque et moins nocif...

Mussolini, l'authentique génie politique de notre temps, vient d'écrire un remarquable article sur l'Eglise et l'Etat. Nous en avons trouvé le texte français dans *Figaro*. Dès les premières lignes, la hauteur de vue et la puissance de la pensée se révèlent :

Toute l'histoire de la civilisation occidentale, depuis l'époque de l'empire romain jusqu'à nos jours, de Dioclétien à Bismarck, nous enseigne que chaque fois qu'un Etat entre en conflit avec la religion, c'est l'Etat qui sort vaincu de la lutte. Un combat contre la religion, c'est un combat contre l'incompréhensible, contre l'intangible; c'est une guerre déclarée à l'esprit dans ce qu'il a de plus profond et de plus intime; et il est désormais prouvé que, au cours d'une telle lutte, les armes utilisées par l'Etat, même les plus acérées, sont impuissantes à infliger des blessures mortelles à l'Eglise, qui — surtout en ce qui concerne le culte catholique — sort invariablement victorieuse des conflits les plus acharnés.

La simple résistance passive des prêtres et des croyants suffit à annihiler les attaques les plus violentes d'un Etat.

Et le Duce de rappeler Bismarck et l'échec du *Kulturkampf*; Napoléon dont « l'une des erreurs les plus graves que le grand Corse ait commises, fut la manière dont il « brutalisa » deux Papes et aussi le Vatican ».

Voici pour Hitler :

L'idée saugrenue de créer une religion d'Etat ou d'asservir à

(Voir suite page 25)

L'Eloge de Beernaert⁽¹⁾

L'Histoire démontre clairement qu'à toutes les époques, le salut ou la perte des Etats a dépendu de la résolution de quelques hommes qui possèdent le pouvoir d'entraîner et de convaincre les autres.

Cette constatation du comte de Lichtervelde s'est-elle jamais mieux vérifiée qu'à l'exemple de notre premier siècle d'indépendance? Il faut le proclamer, c'est en grande partie à ses Rois et à quelques hommes d'Etat qui furent leurs collaborateurs que la Belgique doit la situation exceptionnelle qu'elle occupe parmi les nations.

A ses Rois : les conditions particulières de notre histoire politique, note M. Vandersmissen, ont fait du Roi, en Belgique, autrement peut-être, mais autant que dans les vieilles monarchies, la personnification même de la Patrie. La preuve n'est plus à faire du bienfait monarchique ni de l'attachement et de la reconnaissance de tous les Belges à leurs souverains.

Vous avez trop présent encore à la mémoire l'affreux malheur qui endeuilla notre pays et le monde avec lui, il y a quelques mois à peine, pour qu'il faille longuement en évoquer le souvenir. Nous vivions dans la quiétude, des jours sans histoire : la Belgique supportait dans un calme et une dignité impressionnants la dure épreuve du chômage, si pénible à cette race de travailleurs obstinés. A l'extérieur comme à l'intérieur, la paix régnait — une paix lourde, il est vrai, de l'incertitude toujours angoissante du lendemain, mais courageusement nous attendions des jours meilleurs qu'appelaient tous nos vœux. Et voici que, brusquement — comme un coup de tonnerre, dans un ciel serein — surgit l'événement le plus tragique peut-être de nos annales : Celui qui incarnait la Patrie, notre grand Roi, ce chevalier intrépide, qui, s'étant imposé lui-même, nous avait imposé au respect et à l'admiration du monde, celui-là même qui, aux yeux de l'Univers, symbolisait le Droit vainqueur de la Force, venait de tomber du haut de ce rocher fatal où, dans un suprême effort de volonté il avait tenté de se hisser pour contempler, par une douce après-midi d'avant-printemps, un des sites les plus majestueux de notre Meuse.

Qui ne se souvient de l'émotion indescriptible qui étreignit en ce moment les cœurs même les plus froids? Le cours des jours semblait suspendu, et cette semaine de deuil fut pour beaucoup le temps de la réflexion et du retour sur soi-même. Notre fierté patriotique s'exalta; et, lorsque, poursuivant l'œuvre de la dynastie, notre jeune Roi, surmontant sa propre douleur, promit solennellement devant les Chambres assemblées et devant le pays qui l'écoutait « de se donner tout entier à la Belgique », quels sont les yeux qui ne s'embaient pas de larmes?

C'était le cas de redire dans un sentiment de reconnaissance et d'espoir ces mots qui synthétisent la continuité et la puissance des monarchies : « Le Roi est mort, Vive le Roi! »

La Belgique, une fois de plus, avait pris conscience de ce qu'elle devait à ses souverains; une fois de plus elle se sentait sauvée

parce que dans le cadre de ses libres institutions elle avait retrouvé un guide, un chef!

Mais sans cette sorte de république couronnée à laquelle peut se comparer notre monarchie constitutionnelle, quelle que soit la personnalité du Roi, si puissant que soit son amour du peuple, il ne peut, sans manquer à son serment, rien accomplir sans le concours de ses ministres responsables. Ainsi que l'a noté jadis M. Léon Dupriez, jamais nos Souverains n'ont voulu exercer personnellement les pouvoirs que les textes constitutionnels leur avaient conférés, se contentant de jouer leur rôle de gardiens vigilants, d'éléments modérateurs et conciliateurs que le Congrès National leur avait tracé.

Si donc notre pays a vécu ce premier siècle de son indépendance, dans un essor aussi prodigieux que fécond, ce n'est pas seulement à ses Rois qu'il le doit, mais aussi à ceux-là qui se révélèrent de véritables hommes d'Etat et s'efforcèrent de les comprendre, de les guider parfois, et de les servir. Peut-être ne furent-ils pas très nombreux, mais il en fut d'éminents auxquels nous devons une infinie gratitude.

Parmi eux il en est un qui, de sa haute stature, semble les dominer tous, dont les services furent incomparables et dont la figure attachante mérite d'être évoquée dans une assemblée de choix, à notre époque surtout où tant de pays subissent une véritable crise de personnalités. C'est Auguste Beernaert, dont l'éternel honneur, disait si justement Godefroid Kurth, sera d'avoir, pendant les dix années qu'il présida aux destinées de la Nation, orienté le pays dans une voie où il devait trouver une éternelle jeunesse. C'est de lui que je voudrais vous parler ce soir.

* * *

Fils du conservateur des hypothèques d'Ostende, Auguste-Marie-François Beernaert naquit en cette ville le 26 juillet 1829. La carrière paternelle l'emmena en différentes villes, mais c'est à Namur qu'il grandit. Doué d'une vive intelligence, il ne fréquenta jamais l'école et pourtant à onze ans il correspond déjà en latin avec son père. C'est sa mère, femme aussi modeste qu'admirable, et remarquablement cultivée, qui lui enseigna non seulement les premières notions de lecture, d'écriture et d'arithmétique, mais aussi le latin et le grec, qu'elle avait appris dans ce but. Chaque semaine, elle prenait plaisir, avec son mari, à interroger l'enfant sur les notions acquises pendant les derniers jours; au bout du mois, à la fin du trimestre, en fin d'année, c'étaient des répétitions où l'élève devait, devant ses parents, exposer lui-même, à haute voix, ce qu'il avait retenu. Lorsque la matière s'y prêtait, c'est sous la forme de causerie que cette revue des connaissances avait lieu, et cette habitude dès le jeune âge d'exprimer devant d'autres ses idées n'a pas peu contribué à former l'orateur qui, plus tard, étonnera par la clarté de son exposé et l'ordre de son discours. Le seul reproche maternel qu'il mérite parfois est d'être trop sérieux pour son âge; quand sa mère l'invite à jouer avec les enfants de son entourage, il objecte qu'il préfère la promenade solitaire.

(1) Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée du Jeune Barreau de Charleroi, le 8 décembre 1934.

Que de fois, un livre à la main, n'a-t-il pas parcouru les bois de la Marlagne, éprouvant une véritable volupté à se griser d'air pur, et à laisser ses pensées voguer en toute liberté. Il est sensible, avant tout, à la beauté du paysage, et son sens artistique n'a pas attendu longtemps pour se révéler; il prend un plaisir intense à confier au dessin ses premières impressions. A l'époque des vacances, c'est vers Bruges qu'en dépit de son jeune âge et malgré la longueur du chemin et les lenteurs de l'étape il dirige amoureusement ses pas. Dans un agenda où, malgré les cahots de la diligence, il a tenu à graver ses souvenirs, on trouve griffonnées ces lignes qui dénotent chez un enfant de douze ans une sensibilité peu commune: « Nous arrivons enfin à Bruges, écrit-il, dans cette ville que j'aime tant. Jamais elle ne m'a paru aussi pittoresque, plus attrayante dans son mystère et dans ses souvenirs du passé!... Plus je vois ses monuments, plus je les admire, plus je me promène le long de ses canaux, plus j'en aime la poésie! Chaque jour j'apprends quelque épisode nouveau de son histoire, ou je découvre quelque beauté que je n'avais pas encore soupçonnée. »

Lorsqu'il rentre sous le toit paternel à Namur, il assiste volontiers aux leçons que le vieux peintre Marinus donne à sa sœur, et celui-ci, déjà courbé sous le poids des ans, se laisse encore émouvoir à la fraîcheur de cette âme d'enfant enthousiaste évoquant pour lui l'ombre mouvante des vieux canaux et la blancheur éclatante des cygnes... Ces cygnes que devait évoquer à son tour, quelques années plus tard, avec une infinie nostalgie, le poète Georges Rodenbach :

*... Les cygnes qui s'ingénient
A être doux comme des moines, loin du bruit,
Et qui, pour le salut du monde, chaque nuit,
Sous les espèces des étoiles, communient...*

Sur la fin de sa carrière il confessa dans un de ses discours : « On ne soupçonne pas ce que je dois à Bruges, bien que je n'y sois pas né. »

Chez ses parents se réunissent souvent des artistes, invités par sa sœur qui termine ses études à l'Académie, et cette influence du milieu contribue encore à assurer son goût et sa sensibilité.

Son tempérament l'eût volontiers poussé vers une carrière artistique, mais sa mère, surtout, lui avait tracé une autre voie, et il ne sacrifia pas à ses préférences personnelles : c'est un studieux; il suit une seule année à Louvain les cours universitaires, et voici qu'à vingt ans il y est proclamé docteur en droit, avec la plus grande distinction.

Lauréat par concours d'une bourse d'études, il est envoyé par le gouvernement deux ans à l'étranger : à Paris d'abord, puis à Bonn et à Heidelberg, d'où il revient avec un rapport comparatif sur l'enseignement du droit dans ces universités.

* * *

Ainsi préparé par de brillantes études et par l'expérience de deux années de séjour en France et en Allemagne, Beernaert prête le 22 novembre 1853 le serment d'avocat.

Pour un homme de son tempérament, quelle plus belle carrière que celle du barreau? Nulle part ailleurs il n'eût pu exercer tout le bien qu'il y fit.

De l'avocat, il avait toutes les qualités, les plus éminentes comme les plus modestes, celles qui s'acquièrent comme celles qui relèvent d'un véritable don. Parodiant en quelque sorte le vieux proverbe, il faudrait dire, en effet, que si l'on devient orateur, l'on naît avocat.

Beernaert était né avocat.

Il possédait non seulement une parole chaude, naturellement

éloquente, qui, sans la forcer, retient l'attention, une intelligence largement ouverte à tous les grands problèmes, une vaste culture générale, une science remarquable du droit, un amour du travail, qui lui fera adopter un jour pour devise ces deux mots : « Repos ailleurs » et une connaissance approfondie de l'âme humaine, mais encore un grand amour-propre professionnel, une probité exemplaire et ce rare désintéressement qui n'est qu'une forme de la délicatesse de sentiment.

Aussi, dans cette voie nouvelle, où le plus grand nombre n'avancent qu'à pas lents, il franchira, lui, les étapes avec une déconcertante rapidité. Entré en stage chez M^e Hubert Dolez, grand homme politique libéral, ancien président de la Chambre, que des relations d'amitié unissaient à sa famille, et qu'il aimera plus tard appeler son second père, il surprend son patron par la fermeté de son jugement et l'intérêt qu'il apporte aux dossiers bien vite nombreux confiés à ses soins.

Il lui succède bientôt.

Les affaires les plus diverses se disputent son ardeur au travail; conseiller juridique ordinaire de la Société Générale et de diverses sociétés, conseil de S. A. R. le comte de Flandre, il est nommé en 1859 avocat à la Cour de cassation.

Il n'a pas trente ans d'âge et à peine six années de barreau.

Dès ses débuts jusqu'à la fin de sa prodigieuse carrière il fut, prétend-on, sujet au trac, et sans doute est-ce pour y parer qu'il écrivit tous ses discours et toutes ses plaidoiries.

« Il faut, disait-il, donner un premier tour à sa pensée, si l'on veut ensuite l'exprimer clairement. »

Et pourtant, il a horreur du mot à mot; l'idée de retenir par cœur une plaidoirie ou un discours lui cause un véritable tourment. Aussi la plupart du temps les paroles qu'il prononce sont-elles complètement différentes de celles qu'il a écrites. La rédaction d'un premier jet — rarement revu ou corrigé — lui a donné l'assurance qu'il ne faillira pas, qu'il n'oubliera aucune pensée maîtresse et que l'expression obéira à ses sentiments.

Que de fois, assistant à des réunions politiques, ne lui est-il pas arrivé, avant de prendre la parole, de communiquer à ses amis les notes d'un discours en leur demandant si elles correspondaient bien à ce que ses auditeurs attendaient de lui, et ne les étonna-t-il pas ensuite en donnant à sa harangue une tournure absolument différente?

Ecrire ses discours, c'était se soumettre à une discipline, mais il n'entendait pas cependant subir servilement le joug de sa plume. Cette discipline, il la voulait, parce qu'elle l'obligeait à mettre de l'ordre dans ses arguments.

Avant tout, sa plaidoirie était ordonnée, et sans en tirer vanité, il répétait parfois à ses collaborateurs que l'ordre et la clarté d'exposé qu'on se plaisait à lui reconnaître étaient la cause de ses succès.

« Avant tout, soyez clairs et concis, exposez le fait sans ambages, persuadez-vous que ce dossier dont vous avez fait dans le silence de votre cabinet une patiente étude, dont vous connaissez les recoins les plus cachés, les détails les plus minimes, le juge, lui, l'ignore complètement. C'est à vous qu'il appartient de le lui faire connaître; commencez par un exposé clair du litige; situez-le exactement. »

« Quelle satisfaction n'aurez-vous pas, leur disait-il encore, lorsque parfois, plaidant comme défendeur, vous verrez tout à coup la figure des juges s'illuminer à l'exposé que vous leur ferez du procès et que votre adversaire tout à l'heure, a perdu l'occasion de leur faire! »

— La clarté c'est l'âme de la plaidoirie.

Il était pour ses nombreux collaborateurs et stagiaires un guide

précieux. La formation qu'ils en reçurent les marqua d'une profonde empreinte. L'un d'eux, qui fut des nôtres, M^e Alfred Dermine, nous a quittés il y a quelques années à peine, après une carrière toute d'honneur et de devoir, à la veille de la célébration de son cinquantenaire professionnel. Il avait gardé pieusement le souvenir de son illustre patron et le fruit de ses exemples. Il eut la joie de les transmettre intacts à ses collaborateurs d'abord, dont l'un, M^e Maurice Cambier, après avoir ressuscité en 1920 notre Conférence du Jeune Barreau, devint par la suite l'un de nos plus estimés bâtonniers, puis à ses fils, dont l'un (1), suivant dignement ses traces, est aujourd'hui le secrétaire de notre Ordre.

M^e Beernaert a fait école.

Quand il plaidait, nombre de ses confrères se pressaient à ses côtés pour entendre la leçon que constituait toujours son intervention.

Il s'exprimait avec une rare distinction : le *Journal des Tribunaux* a rappelé après sa mort comment sa parole, habituellement fleurie et pleine de prévenance, savait aussi, quand il le fallait, se faire mordante et incisive; mais alors même elle se voilait aussitôt de bonhomie...

Qualité de choix : Beernaert savait convaincre brièvement.

Dans ce palais même, et à cette barre, il était venu défendre l'honneur d'une famille princière dont le représentant avait, pour son malheur, épousé une américaine du nom de Clara Wart, célèbre par sa beauté quelque peu provocante et par son esprit romanesque. Devenue la maîtresse d'un tzigane, elle l'avait promené non sans quelque scandale dans toutes les capitales...

Beernaert pour étayer la demande en divorce du mari eût normalement dû demander des enquêtes.

Il borna sa plaidoirie à ce mot fameux :

« Nous serions, Messieurs, la risée de l'Europe si des enquêtes étaient ordonnées dans ce procès!... »

Ce fut tout : il avait prouvé l'adultère par la commune renommée...

* * *

Pendant plus de vingt ans, il limita au barreau toute son activité. Ses opinions politiques étaient peu connues; on le confondait aisément avec ces libéraux de jadis qui assistaient ponctuellement à la messe du dimanche.

C'est Jules Malou, alors chef du cabinet, qui, en 1873, le proposant au Roi comme ministre des Travaux publics pour achever le mandat de M. Moncheur, ouvrit à cet avocat déjà célèbre, et qui pourtant n'était pas encore député, une carrière politique étonnamment féconde.

Léopold II, qui aime à choisir ses collaborateurs, est en ce moment à Biarritz et il s'inquiète de savoir si l'homme nouveau qu'on lui propose offre les garanties d'énergie suffisantes.

Il s'attire de Malou cette réponse : « Sire, avec les formes les plus exquises, il a toute la fermeté et l'esprit de résolution désirables. »

Et il le fit bien voir!

Ceux qui l'ont connu ont gardé le souvenir de ce grand bourgeois, élané, cultivé et fin, dont M. Mélot nous a tracé le portrait :

Il était de haute taille, de large carrure, avec un léger embonpoint; sur ce corps vigoureusement charpenté, au-dessus de la redingote et du faux-col réglementaires, une tête expressive, au front élevé, nez long et fin, légèrement aquilin, aux narines mobiles ouvertes à tous les parfums y compris l'arome des bons vins et le fumet de la chair délicate; large bouche d'orateur, dont les lèvres retombaient en plis dédaigneux, corrigeant ce qu'elle aurait eu sans cela de trop

grande bonhomie; menton solide. Il portait, suivant la mode du barreau de 1850, des favoris coupés courts; le reste du visage était glabre. Ce visage rayonnait par des yeux d'une grande vivacité, qui souriaient, qui raillaient, qui éclairaient. Toute sa personne solide respirait la force et la confiance.

Au moral autant qu'au physique, il possède les grandes vertus bourgeoises, qu'il va pratiquer dans les affaires de l'Etat comme dans sa propre maison.

Sa probité est proverbiale.

M^e Demot, bourgmestre de Bruxelles, vient de perdre contre lui un procès important. Il charge un de ses stagiaires, devenu depuis l'un de nos vénérés bâtonniers (1), de porter en espèces à M^e Beernaert le montant de la condamnation. Le stagiaire, alors un peu timide — il a bien changé depuis — demande à M^e Demot quel genre de quittance il devra réclamer; il obtient cette réponse, un peu sèche, mais combien à l'honneur du barreau : « On ne demande pas quittance à un confrère, et encore moins à M^e Beernaert! »

Et il s'agissait de plusieurs centaines de mille francs!

M^e Beernaert est bien dans la tradition du barreau.

Son sens de l'économie n'est pas moins digne d'être noté : ministre, il écrira ses notes sur des feuillets blancs trouvés dans les dossiers qui lui sont soumis, comprenant mal que l'argent de l'Etat soit, même dans les plus petites choses, employé sans contrôle.

Sévère pour lui-même, jusqu'à la minutie et au scrupule, il est pour les siens d'une bonté et d'une générosité sans bornes.

N'ayant pas d'enfant, le grand chagrin de sa vie, il reporte sur sa famille et spécialement sur ses neveux et nièces l'affection dont déborde son grand cœur. Chaque année, à ses frais, il les emmène en voyage pour quelques jours, au Grand-Duché, en Hollande même, s'appliquant à leur faire savourer les beautés du paysage et à leur expliquer le sens profond des tableaux des grands maîtres. Ainsi il leur inculque ce goût des voyages qui le passionne tant lui-même.

Véritable mécène, que de détresses ne soulagea-t-il pas? Que de talents ne découvrit-il pas?

A sa sœur qu'il affectionnait tant, et qui s'était fait un nom en peinture, il prodiguait les preuves de son attachement, ne manquant jamais « d'honorer les traites qu'elle tirait pour toutes sortes d'œuvres sur l'inépuisable générosité fraternelle ».

Le peintre le plus éloquent de la Campine, Jacob Smits, dont les parents sont ruinés, est chargé d'enfants; il est sans ressources et dans la misère. Beernaert, dont la sollicitude à l'égard des jeunes peintres est connue, le découvre et le tire de son obscurité. Il organise de ses deniers, à Bruxelles même, pour le faire connaître, une exposition qui est une révélation.

Georges Duhamel, visitant en 1910 le Musée Moderne, s'extasia devant les toiles de Smits affirmant : «...qu'il avait vu peu d'œuvres contemporaines qui l'aient autant impressionné; seul, dit-il, Rembrandt m'a bouleversé ainsi. »

Les témoignages de la bonté vraiment paternelle de Beernaert ne se comptent pas; une de ses manifestations réside dans le constant souci de ne jamais faire de peine à ceux qui l'approchent. L'un de ses intimes a rappelé que, ministre, à la demande d'audience d'un importun, il avait eu certain jour un petit geste d'impatience qui avait aussitôt fait place à un accueil si cordial, si bienveillant, et si simple à la fois, qu'en le quittant l'intéressé lui avait confié : « Il n'y a vraiment que M. Beernaert pour recevoir ainsi! »

Sa charité le menait jusque là.

A ces qualités s'ajoutait un sens inné du goût et de la mesure qui se rencontrait dans toutes ses actions et qui n'allait pas sans

(1) M^e Louis Dermine.

(1) M^e Victor Vilain, ancien bâtonnier de Charleroi.

une légère pointe de scepticisme de bon aloi, et d'ailleurs purement apparent.

Lors d'une présentation à la Cour, Léopold II, montrant Beernaert qui l'écoutait en souriant, s'amusait à dire : « Voici le plus grand sceptique du royaume! »

« Sire, repartit aussitôt Beernaert, je ne me permettrais pas de prendre le pas sur Votre Majesté! »

* * *

Entré au ministère, s'il est rompu aux affaires par vingt années de barreau, il est quasi ignorant des rouages d'une administration routinière.

En revanche, il possède le don de convaincre à ses idées les plus rebelles de ses subordonnés et il surprend ses fonctionnaires à la fois par ses dons d'organisateur et par ses connaissances techniques.

Après la guerre de 1870, la Belgique vit dans une prospérité plutôt factice. Beernaert se rend compte que le seul moyen de résister à la crise qui fatalement va suivre est de développer l'outillage économique de la nation, de perfectionner les moyens de transport, et il se met délibérément à la tâche.

Le port d'Anvers est élargi; il en développe les installations; il crée celui de Gand en transformant la grande voie de communication du canal de Terneuzen. Le bassin de la Sambre est coupé de l'Escaut; il les unit par le canal du Centre; l'industrie verviétoise périclité par suite du manque d'eau; il invente le barrage de la Gileppe. Et comme si ces travaux ne suffisaient pas encore à son activité, il tente d'enrayer le chômage naissant par des entreprises de voirie vicinale.

L'air du large a pénétré dans les bureaux; à la faveur du souffle nouveau qu'il y a apporté, Beernaert réorganise les services intérieurs et rend l'équilibre à un budget jusqu'alors déficitaire.

Cette tâche à peine accomplie, les nouvelles élections ayant ramené au pouvoir le parti libéral, il cède la place à M. Saintellette qui n'a pas de termes assez élogieux pour le féliciter de ses succès.

* * *

Beernaert a revêtu à nouveau la toge d'avocat... On le revoit à la barre avec la même constante régularité. C'est à cette époque aussi qu'il est élu pour la première fois député de Thielt, où ses électeurs lui garderont leur confiance sans interruption jusqu'à sa mort.

Survient la loi scolaire de 1879 qui crée entre les partis jusqu'alors de nuances peu accentuées, le large fossé qui ne fut jamais comblé.

Un grand désarroi s'empare des consciences. Dans les grandes villes comme dans les moindres villages une lutte ardente est menée autour de l'école, pépinière des hommes de demain et que se disputent deux philosophies.

Tandis que le gouvernement libéral entend centraliser l'enseignement, les catholiques créent de leurs deniers, souvent avec des moyens de fortune, mais toujours avec une générosité sans égale, des écoles libres dont l'efflorescence prodigieuse stupéfie le parti au pouvoir.

A cette cause de dissension s'en ajoute une autre : la restriction apportée au nombre des électeurs, puis l'élargissement factice du corps électoral par une loi politique que deux grands avocats du parti libéral, Edmond Picard et Paul Janson, ont eux-mêmes appréciée tout haut dans des termes cinglants : « Redoutable exemple d'improbité », disait l'un, « loi absurde », s'écriait l'autre.

Tout cela entretient dans le pays une agitation et un trouble qui risquent de compromettre les plus beaux efforts.

La crise économique se précise et vient assombrir le ciel politique.

Beernaert a pris position. A Marche-en-Famenne, il a lancé un coup de clairon splendide pour rallier les hésitants au parti conservateur. Sa promesse solennelle que le parti catholique étonnerait le monde par sa modération a ramené les clartés de l'espoir, et le triomphe est plus complet aux élections de 1884, que les vainqueurs eux-mêmes n'auraient jamais osé l'augurer.

Beernaert redevient ministre des Travaux publics dans le ministère Malou avec M. Woeste, à qui est confié le portefeuille de la Justice, et M. Jacobs.

Premier geste du gouvernement : vote d'une nouvelle loi scolaire décentralisant l'enseignement pour le confier à l'autonomie communale. C'était la revanche complète souhaitée par M. Woeste.

La réaction ne se fit guère attendre; les élections communales marquèrent un recul pour les vainqueurs d'hier.

Le Roi connaît son devoir. Sa plaçant au-dessus des partis, aux bourgmestres venus au nom du compromis des communes lui demander de ne pas sanctionner la loi scolaire, il répond qu'il ne faillira pas à son serment, et, en termes d'exquise courtoisie, il leur rappelle qu'ayant sanctionné la loi libérale de 1879 il a pour devoir d'agir de même aujourd'hui.

Par contre, après avoir sanctionné la loi, il exige de Malou la démission de MM. Jacobs et Woeste, qui ne lui pardonneront jamais.

M. Malou, trop âgé pour assumer plus longtemps les charges du pouvoir, veut être remplacé. Le Roi n'a pas oublié le nom de Beernaert, dont il connaissait la sagesse et la modération, et c'est lui qu'il charge de constituer le Cabinet. Ainsi s'ouvre la période de dix années consécutives (1884-1894) pendant laquelle la Belgique va vivre, sous la conduite de ce merveilleux pilote, les heures les plus fécondes de son histoire contemporaine.

* * *

Beernaert est alors âgé de 50 ans.

A l'âge où certains déjà se préparent à la retraite, il va, lui, se donner corps et âme à une lutte sans répit où il aura souvent plus à souffrir de l'injustice de ses amis que des attaques de ses adversaires.

Le pouvoir ne l'attire pas, il s'y consacre par devoir. « Je ne connais pas, dit-il à la Chambre, de position plus dure et plus digne de pitié. Le souci du jour, le souci de la nuit, l'injure toute prête, les impatiences des uns, les colères des autres.

» Non, je ne la connais pas la soif du pouvoir!

» Et lorsque, pour m'asseoir sur ce banc, à la demande de mes amis, pour y rester d'après le désir du Roi, j'ai sacrifié une position qui devait assurer l'aisance à ma vieillesse, c'est à d'autres mobiles que j'ai obéi. »

Ces mobiles étaient : ramener le calme dans les esprits et l'apaisement dans les cœurs; conduire le pays vers ses destinées à une époque où s'imposaient des décisions graves d'où devaient dépendre sa grandeur et sa vie même.

Le spectacle est étrange de cette bourgeoisie dont les qualités foncières avaient amené le pays à un rare degré de prospérité, mais qui, mise en présence des problèmes nouveaux, redoutait l'avenir et demeurait obstinément conservatrice.

L'horizon s'est assombri; la crise industrielle sévit. Pour ceux qui travaillent encore dans l'industrie, les salaires quotidiens de 2 fr. 50 pour une journée de dix heures de travail ne se comptent plus. D'autre part, il n'existe encore aucune assurance contre le chômage, la maladie, la vieillesse, les accidents. La vie, il est vrai, est encore bon marché, les œufs sont à 10 sous la douzaine, la livre de beurre coûte 1 franc, la viande 70 centimes la livre.

Mais, même à ces prix-là, il est difficile d'élever une famille.

Et l'on conçoit, dans ces conditions, que la classe laborieuse soit une proie facile pour les idées les plus subversives. De tous côtés, depuis une vingtaine d'années, montent les échos de ses plaintes, en Flandre d'abord, à Bruxelles et en Wallonie ensuite.

Un nouveau parti surgit, qui va exploiter à son profit cette situation. C'est un bouleversement qui se prépare.

Defuisseaux publie un véritable manuel de l'insurrection, guide des meneurs, qu'il baptise « Catéchisme du Peuple », d'autant plus redoutable qu'il est plus simpliste. L'enseignement porte ses fruits : des émeutes ensanglantent le pays : 1886, année terrible!

L'insurrection gronde à Seraing, à Liège, à Charleroi. Les sans-travail s'attaquent aux verreries, la seule industrie demeurée prospère. Des bandes d'émeutiers, braillards et rançonneurs, parcourent nos régions, incendiant les châteaux et semant la panique. Le Gouvernement a pour devoir de relever le défi et de maintenir l'ordre. Il le fait sans excès comme sans faiblesse : des feux de salve sont tirés après les sommations régulières. Le calme renaît.

Mais Beernaert se rend compte, le tout premier, qu'il ne suffit pas de soigner les symptômes du mal. Il propose la création d'une Commission du Travail chargée d'enquêter sur la situation des masses laborieuses.

Les constatations sont pénibles; si l'on veut guérir et apaiser, il ne faut reculer devant aucune opération, si douloureuse soit-elle, et courageusement il porte le fer rouge dans la plaie.

Ce grand bourgeois va amener la bourgeoisie à consentir les sacrifices nécessaires.

A l'immobilisme qui caractérise la politique des conservateurs libéraux et catholiques, il va substituer, non sans difficultés, certes, mais avec une noble et patiente énergie, une politique sociale nouvelle. Il fait voter différentes lois protectrices du travail des femmes, du travail des enfants, l'abolition du paiement des salaires en nature, l'insaisissabilité des salaires.

Il est le promoteur de la législation — apaisante entre toutes — sur les habitations ouvrières, « titre qui, à lui seul, a-t-on dit, suffirait déjà à la « gloire d'un homme ». On lui doit encore la loi sur le concordat préventif de faillite, qui nous régit encore aujourd'hui et qui remédia à la détresse des affaires.

Cependant qu'il travaille de la sorte, sans esprit de parti, il subit l'assaut de ses amis, dont M. Woeste, qui excite contre lui l'animosité de la Fédération des cercles et associations catholiques, inaugurant en cela une tactique qui deviendra pour lui une tradition.

Beernaert se place au-dessus des partis; il n'est pas de ces chefs qui suivent leurs troupes, mais de ceux-là qui se placent courageusement à leur tête. Presque à chaque attaque de ses amis, ouverte ou sournoise, il emploie la seule arme que le parlementarisme met à sa disposition : il menace de démissionner, mais les assaillants n'osent pas prendre les responsabilités qu'il assume et chaque fois il demeure à son poste.

Les mots ne l'impressionnent guère; quand M. Woeste de sa voix tranchante déclare ne s'incliner que devant la politique du couteau sur la gorge, il lui laisse pour compte ces critiques et n'en marche pas moins de l'avant.

Ces deux hommes, également intelligents, sincères et courageux, ne vivaient pas sur le même plan. Woeste était un grand chef de parti, Beernaert un véritable homme d'Etat.

Du banc de ses amis de Nivelles part à la Chambre une menace de protectionnisme agricole. Beernaert n'hésite pas à la repousser avec l'aide des libéraux, parce qu'il est adversaire de tout protectionnisme, de tout interventionnisme de l'Etat. Ainsi, s'il est ferme pour ses amis, il est loyal envers ses adversaires, et la caractéris-

tique de sa carrière sera de s'être toujours laissé guider, au-dessus de toute autre considération, par l'intérêt national.

C'est sur le plan national qu'il s'est placé, non seulement pour réaliser la politique sociale, mais aussi pour résoudre la question militaire, celle du Congo et celle de la révision de la Constitution, qui sont les diverses et glorieuses étapes de son activité ministérielle.

La question militaire

Alors comme aujourd'hui, les Balkans étaient le point névralgique de l'Europe. Ce sont les Russes et les Autrichiens qui, à la fin du siècle dernier, s'y disputent l'hégémonie. Chaque soubresaut qu'amène ce conflit d'influences risque d'enflammer l'Europe.

L'Histoire est un perpétuel recommencement.

A Baden-Baden, Léopold II a rencontré le vieil empereur Guillaume; de leur entretien il a rapporté l'impression qu'en cas de conflit, le miracle de 1870 ne se reproduirait plus et que la Belgique aurait à défendre par les armes sa neutralité. Son premier souci sera dès lors d'assurer au pays une armée à même de remplir sa mission si ses frontières sont menacées.

D'autre part, le général Vandersmissen, instruit par l'expérience de 1886, est convaincu que ce n'est pas à une armée composée exclusivement de prolétaires que l'ordre doit être confié, et il en avertit le Roi.

Ainsi, à tous égards, la sécurité intérieure et extérieure du pays semble exiger l'augmentation des cadres et l'instauration du service personnel.

Léopold II s'efforce de convaincre Beernaert. Celui-ci avait l'âme généreuse; c'était un pacifique. Tout jeune encore, traversant la campagne flamande de Beveroutvelde, en contemplant le sol désolé et aride de cette terre empreinte d'une triste monotonie, il s'était écrié : « Le sang humain ne fertilise donc pas la terre, et cependant que de sang fut répandu en ces lieux », et un autre jour, comme ses pas l'avaient conduit à Roosebeke, où Charles VI défit les communiens flamands de Philippe Van Artevelde, il notait : « Ce village est malheureusement trop célèbre par la bataille qui s'y livra en 1383. Hélas! les quarante mille hommes égorgés dans ces champs ne purent sauver leur pays! Quelle horrible chose que la guerre! Heureusement qu'elle tend à disparaître : les peuples en sont venus à raisonner de leurs intérêts.

» Ils comprennent que ce n'est pas sur les princes, mais sur eux-mêmes que pèsent de leur poids le fléau dévastateur et tout son cortège d'impôts, de famine, de ravages et de mort! »

Cette sainte horreur de la guerre tant de fois exprimée par les romantiques n'avait pas quitté le ministre du Roi, mais en véritable homme d'Etat il allait se hisser à la hauteur de sa mission et poser le problème en parfait réaliste.

Le danger n'était pas discutable. Son devoir ne l'était donc pas davantage. Aucune hésitation n'était possible.

Le comte d'Oultremont, familier de la Cour, avait hâtivement déposé un projet de service personnel, mais le vœu royal que les libéraux appuyaient en grand nombre, ne paraissait pas réalisable aux yeux de Beernaert qui connaissait trop bien l'hostilité de la droite conservatrice à une réforme aussi capitale. Il se rendait compte que le soutenir c'était risquer de tout perdre et de compromettre à tout jamais peut-être l'organisation de la défense. La réaction des partisans de M. Woeste eût été vive; elle eût amené une dissolution et une campagne électorale nettement antimilitariste qui, étant donné l'état des esprits, eût probablement triomphé. Le service personnel ne pouvait donc aboutir à ce moment. A la pénurie d'hommes il fallait remédier par la création

d'un solide bouclier : ce furent les forts de la Meuse : douze autour de Liège et neuf autour de Namur.

Le Roi, à l'instar des libéraux, reprochait à Beernaert ce qu'il considérait comme une « demi-mesure ». Dans l'espoir de modifier l'opinion des conservateurs de la droite, il n'hésita pas à intervenir auprès du Pape pour qu'il fasse une déclaration favorable à la réforme souhaitée; mais, Léon XIII se garda bien d'intervenir dans une question de politique intérieure, et cette tentative échoua.

Le Roi, déçu, insista alors auprès de Beernaert, le suppliant « à mains jointes » d'obtenir le vote des forts. Beernaert posa la question de confiance et rallia ainsi les hésitants. Le vote fut acquis le 14 juin, tandis que la proposition de service personnel échouait le 14 juillet.

Quelques années plus tard, en 1891, Beernaert obtint de nouveaux crédits pour les forts de la Meuse et ce ne fut pas sans difficultés. Une campagne odieuse était menée en France, accusant le gouvernement belge d'être vendu à l'Allemagne et de n'avoir construit les forts que contre la France. Un document volé à Léopold II avait servi à répandre cette perfidie. Dans le même temps, cette légende s'était répandue en Allemagne où le Roi l'avait laissé s'accréditer parce qu'elle servait ses desseins.

L'histoire devait donner un jour au monde le démenti le plus retentissant et hélas aussi le plus sanglant à cette calomnie. C'est aux forts de la Meuse et à l'héroïsme de ses défenseurs que la France dut son salut dans les premiers jours d'août 1914, et que fût devenue la Belgique si le génie réalisateur de Beernaert, malgré les difficultés de l'heure et les oppositions du moment, n'avait élevé au seuil de la Patrie cette barrière à tout jamais glorieuse?

AUGUSTIN GILLION.

(La seconde partie de cette conférence paraîtra dans notre prochain numéro.)

L'Autriche

point névralgique de l'Europe

Nous publions avec plaisir le texte de la causerie que le vicomte Charles Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, aurait dû faire, le 29 décembre, à l'I. N. R.

Ce texte, basé sur une étude consciencieuse de la réalité des faits, avait été censuré de telle façon que son auteur, blessé dans sa dignité scientifique, a préféré renoncer à la parole. Désireux de ne pas occasionner en ce moment le moindre embarras au Gouvernement, le vicomte Terlinden n'a pas voulu soulever d'incident à ce sujet, pas plus qu'il n'a voulu dénoncer les interventions qui ont provoqué les mutilations dont son texte a été l'objet. Trop de gens en Europe ont intérêt à laisser la vérité au fond de son puits!

Il est douloureux de constater que, quinze ans après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye, le problème autrichien continue à entretenir en Europe une pénible anxiété.

Nous n'insistons pas sur la faute commise en 1919 contre le principe régulateur qu'était, depuis le XVII^e siècle, l'équilibre européen, en morcelant l'antique monarchie des Habsbourg, tandis qu'on laissait l'Allemagne, à peine réduite, renforcer son unité par la Constitution de Weimar et tandis que la Russie soviétique sortait du droit public traditionnel.

Réduite à n'être plus qu'un petit Etat de six millions et demi d'habitants, dominé par une capitale, groupant près du tiers de la population totale, et pourvu de frontières bizarrement étirées vers l'Ouest, l'Autriche ne paraissait guère viable.

Aussi, depuis quinze ans, l'histoire intérieure de cet Etat ne présente qu'un triste bilan d'anarchie, de luttes sanglantes et de désastres financiers, jusqu'au moment où le chancelier Dollfuss rétablit l'ordre pour tomber, lui-même, martyr de la cause qu'il défendait.

Au point de vue international, la situation reste tragique et la menace de l'*Anschluss*, avec toutes les répercussions internationales que poserait cette mainmise de l'Allemagne sur l'Autriche, reste toujours angoissante.

C'est pourquoi, sans insister sur l'aspect rétrospectif de la question, il importe d'examiner la situation de l'Autriche et de rechercher le remède à apporter aux maux dont elle souffre comme à ceux dont elle est menacée.

* * *

Au point de vue économique, il y a, incontestablement, amélioration.

Le « sauvetage » financier de l'Autriche en 1922, opération dans laquelle M. Albert Janssen, président de l'*Union belge pour la Société des Nations*, a joué le rôle important que l'on connaît, constitue un des plus grands succès de l'Assemblée de Genève.

Le douzième rapport trimestriel que vient de publier M. Rost van Tonningen, représentant du Comité financier de la Société des Nations en Autriche, est d'autant plus encourageant que ce petit Etat doit faire face, non seulement à la crise économique mondiale, mais aussi aux particularités de sa propre structure.

C'est là que réside le nœud même des difficultés économiques et financières de l'Autriche. Les dépenses qu'elle doit faire, de toute nécessité, pour renforcer sa sécurité intérieure et extérieure font prévoir un déficit budgétaire d'une soixantaine de millions.

La balance commerciale reste défavorablement influencée par les importations massives des denrées alimentaires auxquelles elle est obligée.

Ses débouchés commerciaux deviennent de plus en plus étroits, en dépit des négociations que, depuis 1925, elle poursuit en vue d'une entente économique avec ses voisins dans une forme répondant aux transformations de sa situation politique. Mais, tant que ne sera pas réalisée, au plus grand profit de l'Europe centro-orientale comme du monde entier, une vaste fédération économique danubienne, le redressement de l'Autriche restera lent et fragmentaire.

* * *

Si nous pouvons constater quelque amélioration au point de vue économique, il n'en va pas de même, malheureusement, au point de vue politique.

Depuis la mort tragique de Dollfuss, on ne peut plus affirmer que l'ordre soit solidement établi. Si le gouvernement oligarchique Schusnigg-Stahrenberg parvient à maintenir en apparence une unité d'action entre les chefs qui, en réalité, se disputent le premier rôle dans l'Etat, il se montre impuissant à assurer la bonne entente entre les deux armées privées : les *Sturmscharen*, catholiques et monarchistes, et les *Heimwehren*, dont le programme peu précis n'est pas sans offrir certains caractères inquiétants au point de vue nationaliste.

Le péril interne se combine ici avec le péril extérieur, car les nationaux-socialistes autrichiens n'ont pas désarmé et, par une action insidieuse, se rapprochent des nationalistes, au point que la

distinction est si tenue qu'on a le droit à l'étranger de ne pas la prendre très au sérieux.

Le triomphe d'un parti national-socialiste en Autriche serait aussi dangereux pour la paix que l'*Anschluss* pur et simple. La menace n'a fait que changer de forme et aucun bon esprit ne sera dupe de l'accalmie apparente dans les relations austro-germaniques.

Avec la souplesse d'esprit et l'habileté qui le caractérisent, von Papen, que l'Autriche a été contrainte d'agréer comme représentant du *Reich*, a fort bien compris, comme il le déclarait en novembre dernier à Gratz, que l'*Anschluss* n'est pas formellement nécessaire, mais qu'on peut atteindre le même résultat « par l'unisson de l'esprit allemand dans tous les domaines de la vie, par un rapprochement au delà des traités et des obstacles du droit international ».

Ce programme, que von Papen poursuit avec autant d'adresse que de ténacité, ne peut, fatalement, aboutir qu'à l'asservissement de l'Autriche au III^e *Reich*.

* * *

Chose curieuse, dans sa lutte pour l'indépendance, l'Autriche n'a trouvé que bien peu de secours de l'étranger. Les Puissances de la Petite Entente ne paraissent pas comprendre le péril que l'*Anschluss* leur ferait courir. La Tchécoslovaquie, enserrée dans le *Reich* ainsi agrandi, aurait beaucoup de peine à conserver son autorité sur trois millions et demi d'Allemands, presque tous nazis, en dépit de la dissolution officielle de leur parti en Bohême; la Roumanie serait aux prises avec ses minorités agissantes, soutenues par les fameuses « Gardes de fer », subventionnées par l'Allemagne; la Yougoslavie, loin de redouter l'*Anschluss*, semble le désirer pour établir un voisinage immédiat entre l'Allemagne et l'Italie et profiter des difficultés qui mettraient inévitablement aux prises ces deux grandes puissances. Quant à la Hongrie, l'attitude de ses deux ministres Gömbös et de Kenya vis-à-vis du *Reich* doit inspirer la plus grande prudence.

Seule, l'Italie a vu nettement le péril et, depuis la Conférence de Strésa et le Pacte consultatif italo-austro-hongrois de Rome, en avril dernier, s'efforce de soutenir l'Autriche au point de vue économique comme au point de vue politique. La récente visite du chancelier Schusnigg au Duce a donné à ce pacte un regain d'actualité et a placé l'amitié italo-autrichienne sur le terrain culturel de la latinité, comme l'avait jadis préconisé pour l'Allemagne entière l'esprit humaniste et universaliste de Goethe.

Au lendemain de l'assassinat de Dollfuss, l'Italie a été seule à prendre les mesures énergiques susceptibles d'empêcher le *Reich* de profiter du *putsch* national-socialiste pour réaliser son programme.

Mais l'amitié d'une grande Puissance de 40 millions d'habitants, devenue l'un des éléments directeurs de la politique européenne, envers un petit pays de 6 millions et demi, dans une situation aussi précaire au point de vue politique qu'au point de vue économique, n'est pas sans inconvénients pour la politique générale. Quoi qu'on fasse, on interprétera toujours cette amitié comme un protectorat, ce qui provoquera nécessairement de la méfiance et de la jalousie, comme le prouve déjà le changement d'attitude de la Yougoslavie à l'égard de l'*Anschluss*. Il se formera ainsi une mentalité nuisible à la collaboration économique danubienne, but même des protocoles de Rome.

* * *

Il serait donc hautement souhaitable que l'Autriche fût mise en état de *défendre* par elle-même son indépendance, en lui restituant une force *morale*, capable, par le rappel de son passé, de lui rendre

confiance dans ses destinées. Ainsi se pose la question de la restauration monarchique. Evidemment, il ne pourrait y être attaché le sens de réaction, mais uniquement celui de ralliement de tous les Autrichiens autour d'un gouvernement tirant de sa légitimité même une autorité dont est dépourvu l'actuel régime basé sur la force. Il en résulterait un réel apaisement intérieur. Beaucoup d'Autrichiens, passés au national-socialisme par désespérance, se rallieraient à cette solution, qui rencontre de plus en plus de sympathie dans les masses, même parmi les membres des anciens partis de gauche, comme le prouvent de nombreux symptômes, à commencer par des manifestations de plus en plus populaires à Vienne et dans toutes les régions de l'Autriche.

Seule l'ingérence de certains *Etats successeurs* pourrait faire obstacle à la restauration. Cette ingérence ne peut provenir que de rancunes absolument injustifiées à l'égard du représentant actuel des Habsbourg, jeune prince d'une remarquable valeur intellectuelle et morale, n'ayant pas connu l'Ancien Régime. Elevé à la dure école de l'adversité et de l'exil, formé par de solides études, doué d'un esprit social ouvert à toutes les idées généreuses, dépourvu de parti pris et de préjugés, l'archiduc Otto comprend que la politique n'est autre chose que le sens des possibilités. Cette ingérence des *Etats successeurs* peut s'expliquer également par des craintes dénotant de la part des dits Etats peu de confiance dans leur propre structure, que quinze années de vie indépendante ne seraient pas parvenues à consolider.

La Société des Nations ne peut admettre pareille ingérence, vu qu'aucun traité, ni engagement international, ne s'oppose à une restauration en Autriche et qu'on voit ainsi ressusciter, par la *Petite Entente*, le principe si décrié de l'intervention, par lequel Metternich s'opposait jadis au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Ce droit est aussi respectable dans une nation qui veut retourner à la monarchie que dans une nation qui proclame la république. Cela relève uniquement du droit public interne, base essentielle de l'indépendance des Etats.

Il y a là pour la Société des Nations un rôle bienfaisant de conciliation à jouer, d'autant plus aisément que l'Autriche ne réclame pas et n'a jamais réclamé la révision des traités et qu'elle comprend que c'est sur le plan économique que se fera le relèvement de l'Europe danubienne, sans devoir pour cela rétablir le régime politique antérieur à 1918.

V^{te} CH. TERLINDEN.

Conférences Cardinal Mercier

16^e année

ET

Grandes Conférences Littéraires

8^e année

La prochaine conférence sera faite le mardi 8 janvier, à 5 heures (Salle Patria) par

M. PIERRE LYAUTEY

SUJET :

GALLIÉNI ET LYAUTEY

Cartes particulières pour cette conférence : 15 francs.

Histoire du dogme catholique ⁽¹⁾

V. LE CULTES DES IMAGES

C'est à des conciles orientaux que l'Église universelle doit l'expression définitive de sa foi au mystère de la Trinité et de la personne du Christ. Avant de passer à des problèmes dont la discussion eut pour théâtre principal les Églises de l'Occident, disons un mot de la querelle des images, dans laquelle le septième et dernier concile général célébré en Orient (Nicée, 787) définit la doctrine catholique. L'Occident y fut cependant mêlé, lui aussi. Sollicités de recevoir les décisions du concile, les théologiens de Charlemagne et, à leur suite, les Églises franques, suivirent pendant près d'un siècle encore une voie moyenne : admettant contre les iconoclastes d'Orient la légitimité des images elles-mêmes, ils soutenaient, à l'encontre du concile, qu'on ne pouvait les honorer d'un culte.

En Orient, l'iconoclasme, déclenché par les empereurs de la dynastie isaurienne au VIII^e siècle et repris, au IX^e, par les princes amoriens, sévit à deux reprises contre les fidèles des images saintes, une première fois, de 725/6 à 787 (concile de Nicée, sous l'impératrice Irène, régente pendant la minorité de Constantin VI), une seconde fois, de 815 à 843 (restauration de l'orthodoxie, par l'impératrice Théodora, régente pendant la minorité de Michel III).

Il est malaisé de fixer avec certitude la signification historique de l'iconoclasme oriental. Notre documentation est presque unilatérale, les œuvres des iconoclastes (décrets impériaux, actes des conciles iconoclastes de 753/4 et 815, traités théologiques) ayant été systématiquement détruits après le triomphe de l'orthodoxie. L'origine des empereurs iconoclastes a fait songer à des influences orientales de caractère local ; l'Islam, les Juifs et les hérétiques pauliciens, trois ennemis des images dont la politique impériale avait alors à tenir compte, ont également pu jouer leur rôle. Surtout, comme les victimes de l'iconoclasme furent avant tout les moines, grands patrons des icônes et leurs défenseurs acharnés, plusieurs pensent que l'iconoclasme fut mis au service d'une politique de réforme qui tendait à séculariser la grande propriété terrienne monastique et à réduire le nombre des moines, qui était devenu considérable.

Même s'il fut un instrument politique aux mains des empereurs d'Orient, l'iconoclasme fut dans son fond un mouvement religieux, — en Occident il n'a aucune accointance avec la politique, et même en Orient, c'est au nom de principes religieux qu'il est préconisé ou combattu, — qui prétendait apporter sa réponse à une question doctrinale qui jusque-là n'avait pas fait l'objet d'un examen systématique. Était-il légitime de faire des images du Christ, de la Vierge ou des saints ? Et dans l'affirmative, pouvait-on leur rendre un culte ? L'interdiction mosaïque de faire aucune image taillée, la crainte de diriger les simples vers une nouvelle idolâtrie, semble avoir engagé l'Église des premiers siècles à la réserve, sinon vis-à-vis des images, au moins vis-à-vis de leur culte. Aux IV^e et V^e siècles l'usage des images est universel, mais leur culte ne s'affirme encore que timidement. Lorsque l'opinion tout entière sera saisie du problème, c'est par la tradition surtout, dûment expliquée, que saint Jean Damascène, le docteur des images, légittima le culte de celles-ci : les théologiens carolingiens soutiendront au contraire que

(1) Voir la *Revue catholique* des 14 et 21 décembre 1934.

la tradition de l'Occident vénère les reliques, mais non pas les images.

Entre les iconoclastes qui prohibent jusqu'aux images elles-mêmes, les Occidentaux qui les admettent pour l'ornementation des Églises et l'instruction des fidèles mais en prohibent le culte, et enfin les défenseurs mal éclairés des icônes qui tendent à leur incorporer quelque chose de la personne et de la puissance des personnages qu'elles représentent, l'Église, par l'organe du concile de Nicée, fit entendre le langage de la vérité catholique : les images sont légitimes, et il les faut honorer d'un culte relatif, qui, suivant le mot de saint Basile, s'adresse à celui qu'elles représentent. Ainsi se trouvait dégagée une dernière conséquence du principe de la liberté chrétienne affirmé par saint Paul, en même temps qu'était mis en valeur le rôle accordé à la matière et aux objets sensibles dans l'œuvre de la sanctification des hommes.

VI. LA GRACE

Le christianisme se présentait comme une religion de salut, qui apportait au monde le message d'un Dieu qui sauve. L'Évangile, écrit saint Paul aux Romains, est une force de Dieu, déployée en vue du salut. Mais en ajoutant aussitôt : « en vue du salut de quiconque ajoute foi », l'apôtre requiert de l'homme l'acceptation du message. Et s'il répète à satiété que la grâce de Dieu sauve l'homme par faveur gratuite, il veut aussi que la foi, se montrant agissante par la charité, s'écarte délibérément du péché, les œuvres de la chair, pour produire en abondance les bonnes œuvres, qui sont le fruit de l'Esprit. Et ainsi, s'il est vrai que Dieu sauve l'homme, il est vrai aussi que l'homme se sauve lui-même.

Mais quelle est la part de Dieu et la part de l'homme dans le salut de l'homme ? L'action de Dieu reste-t-elle extérieure à l'effort humain ? Si, au contraire, celui-ci s'en trouve pénétré jusqu'à l'intime, que reste-t-il en propre à l'homme dans l'œuvre de son salut ? On est amené par là à scruter les mystères de l'action divine sur les âmes et à analyser les ressorts de l'action morale. Ce Dieu qui sauve veut-il sauver tous les hommes ? Si c'est sa volonté toute-puissante qui opère le salut, ne faut-il pas admettre que les uns sont prédestinés au salut et les autres à la damnation, puisque tous ne se sauvent pas ? L'homme voit le bien et voudrait le réaliser, mais des forces obscures et malsaines, issues du fond de lui-même, le déportent constamment vers le mal : de ces données de l'expérience, mises en regard de la première page de la Genèse, naissent une série d'autres problèmes sur l'homme, l'origine de l'âme, la condition d'Adam avant sa chute, celle de ses descendants, l'origine et la qualité morale de la concupiscence, la liberté humaine, le mérite et le démérite. Enfin, par delà les conditions du salut, qu'est-ce que ce salut lui-même, cette justice dont parle saint Paul, cette « nouvelle créature » qu'est devenu, selon le même apôtre, « celui qui est dans le Christ » ?

Rien de plus abstrus que ces problèmes, dit quelque part saint Augustin. Les quatre premiers siècles avaient pu vivre sans en sonder les arcanes. Seule, l'hypothèse de la préexistence des âmes, proposée par Origène au III^e siècle, avait occupé la spéculation, en attendant d'être bientôt universellement écartée. Au début du V^e siècle, pendant que l'Orient s'engage dans les controverses christologiques, l'Occident s'applique aux questions de la grâce et de l'anthropologie chrétienne. Deux systèmes contraires sont proposés aux suffrages de l'opinion, tout entière alertée : celui des pélagiens, doctrine naturaliste qui croit à la santé foncière de la nature humaine et fait confiance à la vigueur native de la volonté ; celui de saint Augustin, dont le mysticisme ardent, nourri par un sentiment profond de la misère de l'homme, exalte la puissance de la grâce rédemptrice.

A la vérité, bien que la tradition antérieure ne se fût pas arrêtée devant tous ces problèmes, la question n'était plus entière. Outre les nombreux passages de l'Écriture qui étaient susceptibles d'être versés au débat, on avait communément admis une déchéance de l'humanité à la suite du péché d'Adam. Surtout, l'Église baptisait les enfants, tout comme les adultes : mais le baptême ne se conférait-il pas « en vue de la rémission des péchés » ? Cet usage nous vient des apôtres, remarque déjà Origène, qui y voit la preuve que les enfants sont souillés en naissant.

D'après Pélagé, un moine originaire des îles de Bretagne, l'homme, créé libre, peut aussi bien, au gré de sa volonté, faire le bien que commettre le mal. A la rigueur, l'homme peut vivre sans péché. Le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul ; la concupiscence et les faiblesses physiques de la nature vouée aux souffrances et à la mort résultent de la seule constitution de l'homme : Adam n'eût pas péché, qu'il serait mort quand même. A fortiori Pélagé rejette-t-il l'idée d'un péché hérité par les hommes de leur premier père. Et le baptême des enfants ? Il leur est nécessaire, dit Pélagé, en fondant une distinction subtile sur la parole de Jésus à Nicodème, pour entrer dans le royaume des cieux, mais non pour obtenir la vie éternelle. Quant aux textes de l'Écriture qui enseignent la nécessité d'une aide divine pour le bien, le moine les entend de grâces extérieures d'instruction, d'exemple, d'illumination, et non pas d'une action divine qui préviendrait le jeu de la volonté et la pénétrerait dans son fond ; elles se peuvent même mériter par l'exercice du libre arbitre. Enfin le fait de l'universalité du péché et la facilité avec laquelle il se commet sont expliqués par une habitude qui est devenue chez les hommes une seconde nature. Pélagé et ses disciples, dont les principaux sont Célestius, moine lui aussi, et plus tard Julien, évêque d'Éclane en Apulie, répandent cette doctrine à Rome, en Afrique, et jusqu'en Orient.

Saint Augustin, évêque d'Hippone, tirait de son expérience personnelle une autre conception du péché et un autre sentiment des faiblesses de la nature humaine et de la nécessité de l'action de Dieu dans les âmes. Au cours d'une activité théologique de quarante années, animée, vers 410, par la controverse avec Pélagé, il construisit une anthropologie chrétienne d'un style bien différent, dont les pièces maîtresses sont la collation à Adam de dons non réclamés par sa nature, la transmission du péché d'Adam à ses descendants, l'absolue nécessité de la grâce et son empire tout-puissant sur la volonté, enfin une doctrine rigide de la prédestination à la gloire et à la grâce. Selon saint Augustin, Adam, impassible et immortel par une libéralité gratuite du Créateur, perd ces dons par son péché, pour lui-même et pour ses descendants. Surtout, le premier péché est commun à son auteur et à sa race. En Adam, toute l'humanité a péché : saint Augustin en lit la preuve surtout dans l'épître de saint Paul aux Romains, et il la confirme par la pratique du baptême des enfants. Ce péché d'origine est situé, croit-il, dans la concupiscence, souillure justement imputée à péché, parce qu'elle est la suite du péché commis par Adam, chef moral de l'humanité, dont tous les hommes sont solidaires ; il passe en tous ceux qui sont engendrés selon le désir de la chair, le corps souillant l'âme par une sorte de contamination morbide. Aussi Augustin penche-t-il vers le traducianisme, doctrine suivant laquelle les âmes se propagent par la génération, sans avoir besoin d'être directement créées à chaque génération, comme le veut le créatianisme. Le baptême laisse subsister la concupiscence, mais elle n'est plus imputée à péché en ceux qui l'ont reçu. Dans ce système, la nature étant viciée par la concupiscence, l'homme, sans le secours divin, ne peut faire le bien, ni même seulement éviter le mal ; abandonné à lui-même, le libre arbitre ne peut que pécher. Dans une telle détérioration de la nature, les grâces extérieures ne suffisent plus. Il y faut la grâce intérieure, qui prévient l'action morale, y coopère et la suit. Augustin entend bien

maintenir la liberté et conserver à l'homme le mérite de ses bonnes œuvres, mais il interprète au sens le plus strict le mot de l'apôtre selon lequel Dieu opère en nous le vouloir et le faire. Système de la toute-puissance de la grâce, et aussi de la libre initiative de l'élection divine. Tous tant qu'ils sont, les hommes, pécheurs de par leur naissance, sont une masse vouée à une juste damnation. La justice de Dieu pourrait les laisser tous périr, mais sa miséricorde a décidé d'en sauver gracieusement un certain nombre ; à ces élus, les prédestinés, sans aucunement envisager leurs mérites ou démérites futurs, Dieu a décidé de donner la gloire et par conséquent la grâce. Quant à ceux qu'il n'a pas choisis, ils vont, enfants ou adultes, à la damnation que leur mérite le péché qui les souille.

Le système de saint Augustin était incontestablement plus chrétien que celui de Pélagé, mais il soulevait de graves difficultés. Que restait-il, en particulier, de la liberté humaine une fois soumise à l'action toute-puissante de la grâce, et que devenait, dans la théorie de la prédestination absolue, l'universalité de la volonté salvifique de Dieu, pourtant affirmée par l'apôtre ? Aussi, lorsque le concile de Carthage de 418, sanctionné par le pape Zosime, eut proclamé, en condamnant les erreurs de Pélagé, l'existence du péché originel et la nécessité de la grâce pour les bonnes œuvres, une opposition marquée se fit-elle jour contre les parties du système d'Augustin qui ne représentaient pas au même degré la foi de l'Église catholique. Elle fut particulièrement énergique dans les monastères du sud de la Gaule. Les « Marseillais », à qui la théologie donnera, beaucoup plus tard, le nom de semi-pélagiens, s'opposaient résolument à la prédestination absolue et réclamaient qu'on mît plus clairement en sûreté la volonté divine de sauver tous les hommes. Dieu, disaient-ils, accorde à tous indifféremment la grâce du salut ; il dépend uniquement de l'homme d'y correspondre, ou non. Et pour mieux marquer qu'en définitive le sort de l'homme repose dans ses mains, ils allaient jusqu'à lui accorder l'initiative de son salut : l'homme, enseignaient-ils, peut, sans la grâce, accomplir la première démarche vers la foi et les bonnes œuvres.

La lutte autour de l'augustinisme continue pendant près d'un siècle après la mort de saint Augustin (430). En 529, un concile, réuni à Orange en Gaule, sous la présidence de saint Césaire d'Arles, édicta, en étroite connexion avec les papes Félix IV et Boniface II, une série de canons. Ils réaffirmaient la nécessité de la grâce pour toutes les bonnes œuvres, et la requéraient expressément, à l'encontre de l'erreur spécifique des Marseillais, pour le premier mouvement vers la conversion ; ils mettaient en relief tout ce que la nature humaine, viciée par le péché originel, devait à l'action de la grâce dans la pratique du bien et l'obtention du salut. Saint Augustin triomphait, mais non pas tout son système. L'Église reconnaissait à l'évêque d'Hippone, le docteur de la grâce, le mérite d'avoir mis au clair sa croyance sur le péché originel et la nécessité de la grâce dans l'œuvre de la sanctification. Elle abandonnait par contre à leur sort ses spéculations sur la malice intrinsèque de la concupiscence et le rôle que joue celle-ci dans la transmission du péché originel, sur la *massa damnata*, la prédestination absolue, le petit nombre des élus, le sort des enfants morts sans baptême et sur la nature de la grâce.

Ces thèses augustinienne, livrées aux disputes des théologiens, réapparaîtront souvent encore dans l'histoire sous des formes plus ou moins accentuées. Nous n'avons à mentionner que les controverses principales qui donnèrent lieu à une intervention du magistère ecclésiastique aux fins de garantir le dogme contre des erreurs. C'est au nom de saint Augustin, par exemple, que Baius, Jansénius et Quesnel soutiendront, au XVII^e siècle, les thèses les plus dures de l'augustinisme sur la nécessité de la grâce et la prédestination ; en condamnant leurs propositions erronées, l'Église maintiendra, l'une en regard de l'autre, la nécessité de la grâce et la liberté

de l'homme sous son action, invitant une fois de plus ses fidèles à professer ces points certains de son dogme sans exiger d'avoir préalablement percé l'inscandable mystère de leur conciliation. Antérieurement à cette controverse engagée entre catholiques, le protestantisme du XVI^e siècle avait prétendu lui aussi mettre sous le patronage de saint Augustin ses thèses sur la détérioration fœnéière de la nature humaine et le caractère purement extérieur de la justification du chrétien. Le concile de Trente en prit occasion pour reprendre et préciser la doctrine des conciles et des papes des V^e et VI^e siècles sur le péché originel et la nécessité de la grâce, et pour formuler le dogme catholique de la justification. Il n'est pas vrai, enseigne le concile, que la justice du Christ se borne à couvrir nos misères morales comme d'un manteau; elle les détruit, elle est vraiment nôtre, et nous sommes en toute vérité renouvelés dans le Christ. Par ces affirmations solennelles, l'Église reconnaissait pour authentiquement sien ce que la théologie du moyen âge avait enseigné touchant notre être surnaturel, en coordonnant les commentaires autorisés de la tradition sur les textes de l'Écriture qui proclament que le baptême fait de nous, en toute vérité, des enfants de Dieu.

VII. LES SACREMENTS

La doctrine sacramentaire ressortit à un autre aspect des questions de la grâce. Car celle-ci n'est pas seulement la force divine qui intervient transitoirement dans le dynamisme de l'action morale (grâce actuelle); en outre et avant cela, elle est une qualité inhérente à l'âme qui, affectant de façon permanente l'être et les puissances de l'homme, constitue celui-ci dans un état de sainteté et fait de lui un principe habituel d'actes surnaturellement vertueux et méritoires (grâce sanctifiante, ou habituelle). Or, c'est par les sacrements que l'homme est normalement constitué et fortifié dans la grâce habituelle, qui est par ailleurs le premier titre à recevoir les secours de la grâce actuelle.

La définition des dogmes sacramentaires fut, en ordre principal, l'œuvre de l'Église latine. Il fallut des siècles pour la mener à terme, tant la multiplicité et l'interdépendance des questions la rendaient laborieuse. En attendant, l'Église vivait de ses sacrements, et c'est tout en les pratiquant qu'elle se précisa à elle-même leur origine et leur nombre, leur nature et leurs effets, les conditions de leur administration et de leur réception valide et fructueuse.

Le principe suivant lequel la collation de la grâce dépend de gestes ou de paroles symboliques traverse tout le Nouveau Testament. Les Évangiles et les Actes des Apôtres mentionnent, par exemple, maints rites de ce genre, ablutions, onctions, impositions des mains, pratiquées par Jésus ou ses apôtres en vue de procurer des bienfaits spirituels. Tout spécialement, Jésus met à l'entrée dans le royaume des cieux la condition de renaître de l'eau et de l'Esprit, et il ordonne que toutes les nations soient baptisées au nom du Père, du Fils et de l'Esprit; avant la passion, il institue le mystère de son corps et de son sang avec le pain et le vin de la coupe, en enjoignant aux apôtres d'en renouveler le rite en mémoire de lui; après sa résurrection il assure les Douze que les péchés seront remis à ceux à qui ils les remettront, et retenus à ceux à qui ils les retiendront. Dans les Actes, les apôtres baptisent au nom de Jésus et l'Esprit descend sur ceux à qui ils imposent les mains. Saint Jacques parle d'une onction d'huile à pratiquer par les prêtres sur les malades, pour les lever de leur couche et les délivrer de leurs péchés. Enfin, fidèle à la doctrine du maître qui a restauré le mariage dans sa pureté primitive, saint Paul traite celui-ci comme une institution éminemment sainte.

Au XVI^e siècle, le concile de Trente invoquera tous ces passages des Écritures chrétiennes à l'appui d'une doctrine sacramentaire beaucoup plus précise. Il y a sept sacrements, dira le concile, ni

plus, ni moins : le baptême, le confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Ils sont nécessaires au salut; ils contiennent la grâce qu'ils signifient, — ce sont des symboles efficaces, — et ils la confèrent d'eux-mêmes à ceux qui n'y mettent pas d'obstacle, une fois le rite posé par le ministre compétent dans certaines conditions, notamment avec l'intention tout au moins de faire ce que fait l'Église en les posant; trois d'entre eux, le baptême, la confirmation et l'ordre, marquent l'âme d'un caractère, c'est-à-dire d'un signe spirituel indélébile et ne peuvent par conséquent pas être réitérés; tous ont été institués par Jésus-Christ. A ces enseignements, qui concernent l'ensemble des sacrements, le concile en ajoute d'autres, particuliers à chacun d'eux. Notons, entre beaucoup : la validité du baptême conféré par des hérétiques, la présence réelle de Jésus dans l'eucharistie; la transsubstantiation, par laquelle toute la substance du pain est convertie au corps et celle du vin au sang du Christ, ne laissant persister que les espèces du pain et du vin; la légitimité de la réserve eucharistique; les actes requis du pénitent dans le sacrement; la valeur de la contrition imparfaite, l'obligation faite au pécheur d'avouer tous ses péchés mortels avec les circonstances qui en changent l'espèce; le caractère judiciaire de l'absolution sacramentelle; la non-nécessité de la communion sous les deux espèces; le caractère sacrificiel et les effets propitiatoire et impétratoire de la messe, dérivés de la relation de celle-ci avec le sacrifice de la croix; les pouvoirs du sacrement d'ordre et leur hiérarchie; les propriétés essentielles du mariage et la compétence de l'Église dans toutes les causes matrimoniales.

Ce simple énoncé, forcément restreint à l'essentiel, laisse entrevoir l'étendue des précisions apportées par l'Église; sur aucun point peut-être le développement de la doctrine ecclésiastique n'a été aussi riche. Au moment où le dogme est solennellement énoncé dans les chapitres et les canons de Trente, à l'encontre des protestants qui rejettent en bloc le développement sacramentaire et ne retiennent que deux sacrements, le baptême et la cène, d'ailleurs couramment réduits au rôle d'aliment de la foi, seul principe de la justification, la doctrine est acquise depuis plusieurs siècles déjà; les points les plus importants en ont même été exprimés dans des documents officiels, à partir de la fin du XIII^e siècle, soit dans des professions de foi destinées aux Orientaux, soit dans des condamnations qui frappent les erreurs des précurseurs du protestantisme. Si on demande de signaler en gros quels furent avant ce temps les principaux artisans de ce développement, l'histoire désigne saint Augustin et les maîtres de la théologie scolastique des XII^e et XIII^e siècles.

Au cours de la controverse avec les donatistes, qui faisaient dépendre la validité des sacrements de la dignité morale du ministre qui les confère, saint Augustin a notamment mis en relief le mode d'efficacité propre aux sacrements, doctrine qui est assurément la pierre angulaire de la théologie sacramentaire.

Quant aux scolastiques, faisant leur profit des multiples tâtonnements de l'époque antérieure, ils développèrent, avec un remarquable esprit de système, les principes posés par saint Augustin sur l'ensemble des questions. C'est eux, par exemple, qui, une fois mis en possession, au XII^e siècle, d'une définition convenable du rite sacramentel, dressèrent la liste définitive de nos sept sacrements; par là était préparée l'application à tous les sacrements des données acquises par la tradition sur certains d'entre eux, notamment le baptême et l'eucharistie. Ils analysèrent le sacrement et le décomposèrent en matière et forme, sur le modèle aristotélicien de la composition de l'être matériel; ils déduisirent de là mainte conclusion sur les conditions d'efficacité des sept rites sacrés. Enfin ils formulèrent des théories sur la causalité sacramentelle et menèrent à son terme la doctrine du caractère sacra-

mentel. Le concile de Trente sanctionna le gros de leur œuvre, mais laissa à la libre discussion des écoles une foule de problèmes qu'ils avaient soulevés.

RENÉ DRAGUET,
Professeur à l'Université de Louvain.

(A suivre.)

La position de l'artiste dans la société

Le brillant pamphlet de M. Robert Poulet — *La Révolution est à droite* — dont on a pu lire ici, en primeur, le dernier chapitre, se termine par quelques lignes, dont la teneur, à supposer qu'elle corresponde à la pensée réelle de l'auteur, est de nature à déforcer quelque peu le bien-fondé de son argumentation générale.

Nous réclavons, écrit M. Robert Poulet, une restauration de l'Etat, afin de pouvoir nous f... de l'Etat.

Je n'étais pas fait, ajoute-t-il, pour affirmer les choses, mais pour les mettre en doute. Je n'étais pas porté à servir la vérité, mais à la prolonger et à la transfigurer de gré ou de force. Rendez-moi le droit d'être anarchiste, d'être seul, d'être dangereux, d'être négateur des formes et ennemi des lois. Que je puisse de nouveau bouleverser l'image du monde...

Sans doute, nous comprenons bien. L'artiste est essentiellement un être libre, un précurseur et un voyant. La vérité de tous les jours et d'un chacun n'est pas la sienne. Il habite un monde en marge de l'autre, un monde qui tantôt transfigure, tantôt préfigure le monde réel. Il peut, il doit voir en ce monde réel un décor changeant et dont les vraies et seules créatures sont ces « anges et spectres » issus de son imagination; mais, s'il admet aussi comme l'admet M. Robert Poulet, que ce décor, pour être offert à ses yeux, doit être solidement fixé sur ses étais invisibles, soutenu en coulisse par des armatures, il ne peut pas ne point voir que ces étais et ces armatures n'ont jamais été aussi solides, aussi parfaitement fixés, aussi résistants, que lorsqu'il avait aidé lui-même à les établir.

Les lois aussi doivent avoir leur figure, et les règlements leur visage, et le pouvoir n'est plus un pouvoir, lorsqu'il n'apparaît plus qu'à travers un mot. La force de l'ancien Etat, la stabilité de l'ancienne société, force et stabilité que l'artiste et le poète entendent recouvrer, parce qu'avec elles ils escomptent recouvrer leur liberté, devaient une part de leur vertu aux signes tangibles qui les accompagnaient.

Ce que nous appelons encore par euphémisme les « corps constitués » étaient alors réellement des corps, des corps mouvants et mesurables, manifestes en toutes circonstances. De ces corps nous en avons conservé quelques-uns, l'armée, la police, la magistrature, le clergé, encore qu'ils n'apparaissent pas toujours comme il faudrait « dans l'exercice de leurs fonctions ». Mais combien d'autres que nous avons perdus, ou dont nous avons laissé se perdre les caractères extérieurs!

Les cadres sociaux devenus plus lâches ont vu se résorber et se confondre des différences autrefois bien tranchées. Classes et métiers ne se distinguent plus guère dans leur habit. Qu'il ait quelque argent dans sa poche, ou feigne d'en avoir, le moindre vilain est assuré de faire figure. Quant aux plaisirs, on sait ce qu'ils sont devenus: une marchandise dont chacun peut prendre sa part, depuis qu'on les fabrique en série.

Ce nivellement, cette uniformisation peuvent ne point paraître un mal. Elles ne le seraient sûrement point si l'on pouvait y voir le résultat de ces « loisirs ornés » dont parlait ces jours-ci Eugène Marsan, loisirs qu'une société ayant enfin trouvé son équilibre se verrait en mesure de réserver de façon définitive à ses membres.

Aujourd'hui qu'ils masquent mal le désordre et le déséquilibre sous-jacents, on est en droit de les suspecter. On est en droit surtout d'estimer qu'ils servent mal les intérêts de l'artiste, car celui-ci y trouve de moins en moins sa place et son compte.

L'artiste moderne, et nous entendons par artiste aussi bien l'écrivain que le peintre, le musicien que le sculpteur, s'est vu petit à petit acculer dans une impasse. N'étant plus, pour la société qu'un objet de curiosité ou de spéculation, il se voit obligé, pour être accepté, de forcer l'attention, de faire scandale. Cela devient de plus en plus difficile.

Autrefois l'artiste était au service. Même les plus grands œuvraient pour des fins précises et travaillaient sur commandes. L'artiste créateur indépendant, soi-disant libre, et contempteur des lois, œuvrant en marge de la société et parfois contre elle, est une de ces belles inventions du XIX^e siècle dont nous devons bien constater, en dépit de tout notre libéralisme intellectuel, qu'il est sorti plus de mal que de bien et pour l'artiste en particulier.

Baudelaire, ce grand indépendant, mais aussi cet amoureux passionné de l'ordre l'avait déjà dénoncé, lorsqu'il inscrivait en tête de sa critique des salons cette défense du Bourgeois, qui est bien le plus bel éloge, sous son apparente ironie, qu'un poète, même révolté, ait jamais adressé à la puissance du nombre et à la légitimité du pouvoir établi.

« Vous êtes la majorité, — nombre et intelligence; — donc vous êtes la force. — qui est la justice... »

« Vous possédez le gouvernement de la cité, et cela est juste, car vous êtes la force. Mais il faut que vous soyez aptes à sentir la beauté; car comme aucun d'entre vous ne peut aujourd'hui se passer de puissance, nul n'a le droit de se passer de poésie. »

« Vous pouvez vivre trois jours sans pain; — sans poésie, jamais; et ceux d'entre vous qui disent le contraire se trompent; ils ne se connaissent pas. »

« Les aristocrates de la pensée, les distributeurs de l'éloge et du blâme, les accapareurs des choses spirituelles vous ont dit que vous n'aviez pas le droit de sentir et de jouir : — ce sont des pharisiens. »

Ceci qui était vrai en 1846 l'est encore aujourd'hui. Dans le divorce survenu entre la société et l'art, les torts ne sont pas du côté que l'on croit, et il ne serait pas difficile de démontrer, en s'appuyant sur les œuvres que ce sont les artistes qui ont commencé. L'ébéniste de la Restauration et le tapissier de Louis-Philippe n'étaient que les humbles disciples de ces messieurs de l'Ecole des Beaux-Arts, comme plus tard les décorateurs-pâtisseries du Second Empire, les fidèles suivant de M. Charles Garnier.

Parce que l'artiste avait cessé d'être un artisan, et mettait sa complaisance en lui-même, au lieu de la mettre en son œuvre, parce qu'il se croyait un surhomme, et écrivait art avec un grand A, parce qu'il se croyait et disait un artiste, alors qu'en vérité il ne l'était pas, l'art au XIX^e siècle devint, petit à petit, cette « curiosité esthétique », cette construction artificielle, sans vrais liens avec la vie, qui ne pouvaient aboutir qu'à la faillite.

Aujourd'hui que cette faillite est consommée, qu'il s'agit de reprendre contact avec le réel, et repartir sur nouveaux frais, c'est le public qui ne marche plus. Il considère les artistes avec cette curiosité indulgente, qu'on a pour les êtres qui font profession d'amuseurs, mais il ne les croit plus indispensables à son bonheur et à sa vie. A part une élite très restreinte, il trouve à satisfaire son penchant esthétique dans la pratique des arts

mineurs. Il met à se vêtir et se meubler, par exemple, à se vêtir surtout, un goût et une sûreté qui le distinguent avantageusement des générations précédentes. Mais ses recherches et ses exigences s'arrêtent là. De même s'il lit encore, c'est le plus souvent pour se distraire ou s'exciter, presque jamais pour s'émouvoir au contact de la poésie.

Le problème pour l'art d'aujourd'hui, art sans emploi, et sans appui, art sans racines, art inutile, en ce qu'il n'est plus sollicité, mais simplement admis comme superflu, est donc de redevenir nécessaire, de réintégrer cette vie sociale dont il s'est exclu, parce qu'il n'a pas voulu ou su la traduire, comme l'avait fait l'art d'autres époques. Problème délicat, problème difficile à résoudre, parce qu'il suppose une refonte, un redressement préalable du statut de l'artiste. L'artiste aujourd'hui n'est plus à sa place. A parler franc, il n'a plus de place, et nous craignons fort que pour qu'il puisse en occuper une, il lui faille rentrer dans le rang et prendre la file, c'est-à-dire d'artiste redevenir artisan. Le peintre deviendra portraitiste ou décorateur, le sculpteur se fera ornementaliste, l'écrivain s'il veut vivre verra à se faire journaliste, s'il ne l'est déjà. Bref, sur une scène où chacun avait accoutumé d'élever seul sa voix, il faudra désormais qu'on s'accorde.

Les artistes ne s'y refusent pas, bien au contraire. Fatigués eux-mêmes de ces jeux gratuits, ils ne demandent qu'à servir. Encore faut-il qu'on les y aide, et qu'on ne fasse pas, par exemple comme cette commission officielle appelée récemment à émettre un avis sur le projet d'un artiste, et qui lui cherchait noise parce que le mors qu'il avait mis à la bouche du cheval du roi n'était pas réglementaire. Les artistes savent ce qu'ils font, et lorsqu'il plut à Ucello de peindre des chevaux roses et verts dans son fameux tableau de *La Bataille de San Egidio*, il ne se trouva, personne, que nous sachions, pour le lui reprocher.

L'Etat moderne peut faire beaucoup pour les artistes. Encore faut-il qu'il le fasse bien, et s'assure les instruments nécessaires. On a supprimé en Belgique le ministère des Beaux-Arts. C'est une erreur, ne fût-ce que du point de vue économique, car l'art n'est pas seulement indispensable à la vie morale d'une société, il est pour elle une source de richesses. La Belgique était autrefois la terre élue des métiers d'art, la grande pourvoyeuse de beauté à travers l'Europe. Elle peut, elle doit le redevenir. Dans bien des branches son industrie pourrait retrouver une vigueur nouvelle et s'ouvrir de nouveaux marchés, en usant mieux qu'elle ne le fait de l'appoint créateur des artistes.

L'Exposition de Bruxelles 1935 est à la veille d'ouvrir ses portes. Cette exposition, à laquelle participeront vingt-quatre nations, sera, du point de vue de l'art, très intéressante. On peut même dire sans préjuger de l'économique, que l'intérêt artistique y sera prépondérant.

Le gouvernement belge, à l'intervention de son commissaire général, le comte Adrien van der Burch, à l'action intelligente et tenace duquel on ne saurait rendre un suffisant hommage, a fait en sorte, par des subsides largement dispensés, que les artistes de chez nous aient une grande place à l'Exposition. Il ne manquera ni de statues dans les jardins, ni de fresques aux murs des pavillons, qui montreront à l'étranger ce dont ces artistes sont capables. Peut-être même, y en aura-t-il trop, et l'Exposition en certains endroits fera-t-elle figure de Salon? Nous aurions mauvaise grâce de nous en plaindre, car en cette période de crise, où les artistes plus que tous autres sont pris de court, mieux vaut encore trop que pas assez.

Ce qui nous inquiète, par contre, c'est la figure assez pauvre que la production belge fera, dans le domaine des arts appliqués. Il semble qu'on n'ait pas suffisamment aperçu, et les industriels belges tout les premiers, qu'il y avait un effort considérable à faire pour se mettre dans ce domaine au niveau d'autres nations.

Il est bon de pouvoir produire de belles statues ou de beaux tableaux, et nos artistes n'y manqueront pas, mais il est plus utile et plus rémunérateur, en ce moment surtout, où la vogue va aux arts appliqués, de produire de beaux objets.

Or, ici, notre production s'est laissée nettement distancer. Nous avons eu l'occasion de le dénoncer à plusieurs reprises. L'Exposition de 1935 devait permettre de combler en partie ce retard. Qu'on n'en ait pas profité, ou pas assez largement profité, indique un flottement fâcheux dans la conception qu'ont nos gouvernants de la valeur économique de l'œuvre d'art. C'est très bien d'avoir dépensé quelques millions pour les artistes, mais ç'eût été mieux encore et plus efficace d'en dépenser quelques autres pour subsidier les industriels désireux de produire de belles choses. Sans doute verra-t-on des efforts isolés qui seront dignes d'intérêt, mais ces efforts ne seront pas assez nombreux ni suffisamment dirigés pour qu'on en puisse tirer, craignons-nous, un avantage réel.

En ceci, comme en bien d'autres choses, nous n'avons cessé de marquer le pas alors que le voisin marche et s'avance. Il est temps qu'on s'en aperçoive et qu'on renonce enfin à cette timidité qui n'est pas digne d'un grand peuple.

MARCEL SCHMITZ.

En quelques lignes...

Et quel temps fut jamais plus fertile...

... en catastrophes?

C'est au point que l'année 1934 sert de terme de comparaison. Aux limites de l'horrible, du néfaste, du calamiteux, nous la voyons qui s'estompe dans un lourd nuage couleur de sang. Les augures officiels et les pythonisses en chambre (consultation détaillée : 20 francs; célérité, discrétion) ont beau nous promettre des jours plus roses : le goût du malheur est en nous. Chacun se découvre une âme slave. Et quand nous déplions, le matin, notre journal, c'est avec la secrète envie qu'il se sera passé quelque chose.

« Quelque chose » : l'expression n'a plus rien de vague, de neutre, d'indéterminé. Qu'il s'agisse d'un accident ou d'un krach financier, les petits chiffres ont fait leur temps. M^{me} Hanau elle-même, qui comptait par « unités », — les fameuses unités-millions, — est bien dépassée. Les scandales récents n'occupent la conversation du contribuable moyen qu'à partir de cent millions. Le bilan de Citroën tombe dans l'indifférence. On songe aux temps heureux — ou mornes — de l'avant-guerre. La caricature d'un hebdomadaire illustré représentait deux enfants, deux enfants pauvres, en prière, au pied de leur lit. Légende : « Seigneur, faites qu'il y ait demain un beau crime, pour que papa vende beaucoup de journaux, devant la gare! »

Il est assez curieux de voir comment réagissent, en face de ce monde catastrophique, les prophètes. On distingue deux écoles. Pour les uns, la situation est si mauvaise qu'elle ne pourrait plus empirer. Alors, ils prêchent la confiance, le retour des vaches grasses, la paix universelle. C'est le cas de M. Flandin. Les autres professent, au contraire, que les éléments déchainés par les piteux sorciers que nous sommes ne cesseront plus de dérouler leur infernal sabbat. A les en croire, 1935 sera marqué par des convulsions politiques, par des tremblements de terre et des inondations, par des assassinats, des émeutes.

Le plus sage, pourtant, serait de ne pas nous immiscer dans les conseils de la Providence. Cultiver son jardin, son petit jardin à soi, est une noble philosophie. Rien n'interdit, d'ailleurs, de dresser, dans ce jardin, le bungalow des rêves. Le ciel est toujours pur où s'inscrit, matin et soir, le vol des pigeons familiers.

La fête des Rois

Marche de Bizet, galette fumante, étoile d'or sur le front des enfants quêteurs : la fête des Rois est comme la suprême citadelle du folklore. On n'en finirait pas d'énumérer toutes les manifestations, naïves et poétiques, du sentiment populaire éveillé par le cortège des mages d'Orient.

En Normandie, la *nourole* des Rois (ainsi s'appelle la galette) est plutôt une sorte de brioche. On remplace volontiers la fève par une poupée minuscule en porcelaine. Ainsi, le roi éphémère n'a même point loisir d'échapper aux devoirs que lui crée le sort ; il serait impossible, en effet, d'avalier, sans sourciller, la poupée de porcelaine. La « part à Dieu » est réclamée, de porte en porte, par les enfants. A la lumière des chandelles, ils font le cercle pour pousser leur complainte, sur quatre notes. Les paroles ne changent pas, depuis des générations :

*Nous vous dirons les Evandieu,
Les Evandieu d' Notre-Seigneur,
Je l'ons vu vif, je l'ons vu mort,
A la croix de Dieu, fidèles,
Qui nous éclaire à trois chandelles,
Le maître et la maîtresse,
Et les petits enfants,
Et li valets...*

Dans ces paroles sibyllines et qui tirent leur seule vertu de la rencontre des sons et des images, on retrouve tout le secret de la poésie populaire.

Parfois, les couplets deviennent menaçants. C'est le cas chez nous, en Wallonie, quand les quêteurs doivent s'obstiner devant l'huis qui tarde à s'ouvrir. Mais le plus souvent, la part à Dieu est distribuée avec une générosité qui provoque, dans le cercle aux chandelles, un triple Alleluia.

L'art populaire polonais

Et puisque nous en sommes au folklore, signalons aux lecteurs de ces menus propos l'Exposition d'art populaire polonais qui se tiendra, du 11 au 25 janvier, au Cinquantenaire.

Qui dit art populaire ne dit pas, en Pologne du moins, imitation gauche, grossière de l'art décoratif des villes. La paysanne qui brode ses habits de fête, la vachère qui fait courir l'aiguille en gardant le troupeau, l'humble dentellière assise au seuil de sa cabane tirent de leur propre fond, de leur cru, motifs et coloris. A telles enseignes que le vrai visage de la Pologne artistique, c'est à la campagne qu'il faut l'aller découvrir. Les citadins n'ont pas fait autre chose que d'emprunter — et de perfectionner, d'ailleurs — les éléments qui leur sont fournis par les simples, par ceux-là qui, tout proches de la nature, entendent ses conseils et les transposent en choses de beauté.

Mais la transposition n'est pas toujours la même. Alors que le paysan cracovien, vif et allègre, déluré et spirituel, jette à profusion sur les tapis et les gilets les couleurs les plus gaies, les bouquets les plus diaprés, le campagnard de la région de Wilno profère la gamme sobre des teintes douces. Il y aurait une curieuse étude de psychologie comparée à mener, chez les différents peuples, en partant des différentes formes de leur activité artistique. D'autre part, on a

constaté que les Polonais de l'Ouest s'inspiraient beaucoup plus de la nature que les Polonais de l'Est ; ces derniers se réservent le goût des ornements géométriques, des combinaisons « abstraites » de lignes et de points.

La Pologne poursuit un gros effort dans le domaine folklorique. Pour sauvegarder ses trésors d'art, elle a créé des services d'inspection, des commissions d'achat, des écoles. Il ne s'agit pas de développer une sorte de « conformisme » chez les artistes populaires. Bien loin de là. Les spécialistes croient que le paysan, la femme du peuple doivent être abandonnés à leur propre génie. Mais il n'est pas interdit de grouper les bonnes volontés et de réagir, par la protection efficace de l'artisanat à domicile, contre la concurrence de l'usine. L'Exposition d'art populaire polonais est une manifestation qu'il faut encourager, parce qu'elle signifie, en ces temps où le machinisme paie ses fautes, le retour aux traditions.

Le costume populaire en Italie

Cependant, les Italiens mènent, de leur côté, une croisade en faveur du costume populaire. C'est lui qui est surtout frappé par l'usine. La concurrence du « tout fait », du vêtement de série et à bon marché s'exerce au plus grand dam de ces costumes somptueux et compliqués dont la confection exigeait à la fois beaucoup d'argent et de peine.

Le Comité national pour les Arts populaires vient de subsidier la publication d'un magnifique album, dû au talent d'Emma Calderini. On y voit rassemblés — 14 planches en noir, 200 en couleurs — tous les costumes les plus pittoresques de la péninsule. A feuilleter ce répertoire bigarré, on se rend compte, tout d'abord, de l'infinie variété du costume populaire en Italie. La mariée de Castalgandolfo n'est pas la mariée de Pérouse, qui diffère à son tour de celle de Venise. Mais il ne faudrait pas oublier que l'Italie a conquis fort tard son unité politique. A cet égard, il semble bien que la centralisation administrative travaille contre les traditions locales. Le fascisme, qui est l'expression d'une philosophie unitaire, a mis à la mode l'uniforme, l'uniforme dans ce qu'il a de moins riant : la chemise noire.

On pourrait donc s'étonner à bon droit de cette sauvegarde du costume régional. Mais l'opposition est plus apparente que réelle. Parce qu'il met l'accent sur tout ce qui est rural, sur tout ce qui représente, chez cette race de paysans, le culte de la terre et des moissons dorées, Mussolini exalte, en toute occasion, les vertus traditionnelles et les habitudes ancestrales. Le costume régional n'a rien qui contredise l'uniforme fasciste. Celui-ci est la tenue du soldat : l'autre, celle du laboureur. Par le fer et par la charrue, l'Italien d'aujourd'hui veut affirmer la solidarité qui le lie au légionnaire de César, lequel, une fois déposés le *pilum* et le casque anonyme, s'en allait, sous la cotte vive, cultiver son champ.

L'abbé Louis Bridel

Il y a deux ans, mourait, en pleine force, en pleine activité apostolique, un des plus admirables promoteurs des œuvres sociales en France. Le nom de l'abbé Louis Bridel est lié à celui des verreries ouvrières de Fougères, où il avait réalisé, conformément à l'encyclique *Rerum Novarum*, la collaboration des classes par la charité agissante.

Une monographie, qui vient de paraître chez Bloud et Gay, rappelle opportunément l'œuvre de ce grand Français. Détachons-en quelques détails sur la « Cristallerie Fougèraise ».

Il s'agit, en réalité, de la première coopérative de production. Cette cristallerie, située au nord de la gare de Fougères (Ille-et-

Vilaine), s'est spécialisée dans les services de table. Elle est née dans des conditions qui évoquent un chapitre de la Légende Dorée. La grève avait été déclarée, pour une question de conflit syndical à la verrerie de Laignelet, commune limitrophe de Fougères, seule verrerie de la région. Les ouvriers de Laignelet étaient logés par le patron : Fougère, en pleine prospérité industrielle, souffrait de la crise du logement (nous sommes en janvier 1921). Or il fallait vivre. C'est alors que l'abbé Bridel se décida à construire de toutes pièces, une usine et des habitations. Cela va durer neuf mois. Pour un salaire de 3 francs par jour, avancé sur les frais d'aménagement de la future coopérative, trente ouvriers bâtissent le four. Et pour faire bouillir la marmite, les plus artistes de la bande s'en vont donner des représentations théâtrales dans les bourgs voisins. L'abbé les exhorte, travaille avec eux, tend la main, embauche des apprentis. Le 1^{er} octobre 1921, le premier verre de la Cristallerie ouvrière est coulé.

Sans entrer dans le récit des mille et une traverses qui marquèrent les débuts de l'œuvre, signalons simplement qu'avec un capital social primitif de 200,000 francs (dont 50,000 francs d'origine ouvrière), la *Cristallerie Fougèraise* est arrivée à un chiffre d'affaires de 2,300,000 francs. Mais ce qui est remarquable, c'est la transformation morale de cette classe ouvrière. D'ardents syndicalistes, les verriers de l'abbé Bridel sont devenus de vrais coopérateurs. Car c'est dans la propriété, qui fixe la famille au sol, qu'il faut chercher un des plus puissants levains de la morale sociale.

Bonne et heureuse

On se la souhaite ici avec une parcimonie qui doit surprendre les Chinois. Car quand les Fils du Ciel se rencontrent, ils ne manquent pas de s'entre-souhaiter dix mille années de délices. C'est le tarif. Et avouez que pour l'appliquer à une vieille tante acariâtre ou à une belle-mère hérissée, certains montrent un vrai courage. Sans compter que, n'étant pas chrétiens, ils ne peuvent même pas substituer mentalement aux dix mille années de délices en ce monde, dix mille années d'indulgences en l'autre!

En Espagne, la coutume veut que l'on croque un grain de raisin chaque fois que sonne l'un des coups de minuit. Douze grains de raisin vous valent d'être heureux pendant les douze mois de l'année qui commence.

Dans certaines provinces françaises on vous conseille de mordre, à la même heure, un louis d'or. Un coup de dent à chaque tintement et l'on aura de l'argent du 1^{er} au 31 décembre.

Chez nous, celui qui s'est levé le dernier jour de la Saint-Sylvestre est assuré de flâner toute l'année.

Que choisissez-vous? Le bonheur ou la fortune?

Pour moi, si vous le voulez bien, je choisirais la paresse. Ce faisant, j'ai conscience d'agir en sage et de respecter l'expérience. Ne vous êtes-vous pas aperçu, depuis belle lurette, que le destin des gens fortunés ne sert plus guère qu'à nous encourager à ne rien faire?

Et le bonheur est un trésor si lent à venir qu'il vaut mieux l'attendre en dormant.

Je ne sais plus quel auteur fut chargé un jour d'écrire l'éloge de la paresse. J'ignore s'il a terminé son livre. En tous les cas, il eût pu prendre comme modèle d'une paresse saintement comprise: saint Vincent de Paul.

Ce dernier ne se pressa, ne s'agita, ne s'activa jamais. Au lieu de souhaiter des tas de choses, il se contentait d'espérer paisiblement que les circonstances lui indiquassent son petit bonhomme de chemin. Son œuvre a prouvé les avantages d'une placidité désintéressée. Au seuil d'une année nouvelle, j'imagine que nous

aurions intérêt à suivre cet illustre exemple plutôt que de gaspiller la monnaie périmée de nos vœux.

« Je vous la souhaite bonne et heureuse », disons-nous aux autres. Et de parler à tort et à travers des bonheurs ou des fortunes du lendemain. Cependant, pas même au 1^{er} janvier, vous ne rencontrerez deux êtres humains qui soient d'accord sur le sens qu'il convient de donner à ces épithètes!

Made in Germany

Depuis Noël, il y a quelque chose de changé dans le monde de la féerie et du merveilleux. C'est du moins ce que nous apprennent les journaux allemands. Hitler a décidé que les fées et les contes, les lutins et les fables n'auraient plus d'autre nationalité que la nationalité allemande. Les bottes du Chat Botté sont désormais des bottes de l'armée. Le Petit Chaperon Rouge ne porte plus à sa grand'mère une galette et un pot de crème, mais un majestueux *Kougelhopf* et des *printen*. Cendrillon et le Prince Charmant deviennent des Germains pur sang. Quant à la Belle au bois dormant, elle personnifie à présent l'Allemagne assoupie que réveille d'un baiser au front, son Führer.

Sous le *Kirschbaum*, les petits Allemands n'auront donc plus trouvé que cette littérature retouchée selon l'esprit hitlérien, que de belles histoires accommodées en ragoût national.

On voudrait rire. Mais on ne peut s'empêcher de penser à toutes ces lumières qui vont s'éteindre dans l'univers enfantin parce qu'un homme orgueilleux s'est complu à jouer le rôle du plus ridicule des intrus dans cette zone sacrée des rêves d'enfants et du pur merveilleux.

Le procès des conteurs

Au royaume des enchantements il serait peut-être injuste de faire la part trop belle à Perrault. Aux contes célèbres, ce dernier ne fit, paraît-il, qu'ajouter leurs défauts. Entendez ces moralités en vers, ces prétendus traits d'esprit qui alourdissent les histoires et donnent l'impression d'un changement de ton, d'une fausse note.

Perrault n'inventa rien. Ceux qui ont prétendu que son jeune fils Pierre Darmancour était l'auteur des merveilleux petits récits sont assez près de la vérité, semble-t-il. Du moins l'enfant (ou l'adolescent) aurait-il arrangé à sa façon les légendes populaires que lui contait sa nourrice en conservant de celle-ci les expressions les plus savoureuses! On en aurait maintes preuves dans l'emploi des mots qui n'ont rien à voir avec le langage littéraire et dans certaines confusions de termes. La nourrice et le petit garçon parlent de la pantoufle de verre que perdit Cendrillon en fuyant le bal au dernier coup de minuit, parce qu'ils ignorent la signification originelle du mot « vair » qui désignait la fourrure.

La description des ameublements et tous ces détails auxquels tiennent tant les petits et les simples ont une couleur locale qui dit bien leur origine puérile. De même certains rapprochements, certaines réflexions sortent-ils visiblement d'une imagination enfantine. Chacune des petites souris qui s'échappent de la souricière est transformée en cheval par la baguette de la fée : « Ce qui fit, dit l'auteur, un bel attelage de six chevaux d'un beau gris pommelé. »

D'aucuns prétendent que les contes de Perrault ne sont pas du tout moraux : les parents du Petit Poucet abandonnent leurs enfants dans la forêt! Le marquis de Carabas n'agrandit son domaine que par les mensonges de son chat! Soit. Mais les enfants doivent-ils ignorer qu'ils rencontreront dans la vie des inconscients et des faiseurs de dupes?

La poésie des contes est le reflet même de la vérité qui les inspire. En dehors de cela, le procès des conteurs était sans raison.

La Cour romaine⁽¹⁾

LA CHAMBRE ET LA CHAPELLE

Au Vatican, tout est compliqué mais paraît simple, tant le mécanisme général est admirablement réglé. Les cérémoniaires, les protocoles, les recueils d'honorificences sans cesse remaniés, modifiés, perfectionnés au cours des siècles sont des chefs-d'œuvre d'agencement. Tout s'enchevêtre comme les roues d'une boîte de chronomètre.

Il n'y a pas probablement non plus de cour princière où la discipline intérieure s'harmonise aussi parfaitement avec le décor. Le cadre seul est singulièrement suggestif et suffit à créer une atmosphère à nulle autre comparable. La décoration et les fresques sont là pour suggestionner l'esprit et élever le cœur, et les personnages qui circulent semblent encore descendus des tapisseries ou des tableaux.

Si vous pénétrez dans la *Sala regia* notamment, c'est aussitôt tous les rapports de l'Église avec les nations qui sont peints sur les murs. L'Histoire pour ainsi dire sort de la muraille et se mêle à la vie quotidienne. Jules Ferry a écrit jadis que le Vatican était le lieu où aboutissaient tous les fils de la politique du monde. Les fresques nous disent que l'observation a été vraie à toutes les époques. Le Vatican est bien un carrefour, mais un carrefour historique et toujours vivant.

Pour le bien comprendre, il faut s'imaginer un instant ce que fut, sous la Rome pontificale, au cours des derniers siècles, la vie publique et privée avec ses divertissements, ses cérémonies, ses cortèges aux six cents voitures, les solennités de ses églises et tout son décor. Le Vatican n'a plus gardé de ces spectacles que la fleur ou plutôt il les a spiritualisés en les passant au tamis de son art chrétien et ainsi il est devenu, avec beaucoup d'autres choses, le plus bel album d'images aristocratiques de l'univers.

*Le trésor le plus précieux
C'est encore un livre d'images!*

écrivait Franc-Nohain. Puisqu'ici bas tout n'est qu'images et reflets, Rome est peut-être le trésor de l'humanité.

On a fait remonter l'origine de la Cour du Pape à saint Miltiade ou Melchiade, au début du IV^e siècle; mais c'est la Renaissance qui a marqué de sa véritable marque la Maison pontificale telle que nous la voyons aujourd'hui.

FRANCHISSONS LA PORTE DE BRONZE

A peine avez-vous passé la fameuse porte de bronze, où les Suisses vous présentent les armes, que vous semblez transportés aux plus fastueuses époques.

— Pourquoi appelle-t-on les Suisses : les Suisses? demandait un bambin à son père.

— Mais parce qu'ils sont Suisses, mon enfant! répondit le pape.

Les Suisses font l'office de gardiens des portes du Vatican. Ils sont très beaux avec leurs pantalons bouffants, leurs pourpoints rayés de grandes bandes et leurs casques plumetés. Dès

(1) Ces pages font partie d'une vaste étude qui va paraître dans « Le Document », sous le titre *le Pape dans le monde contemporain*. L'auteur, M. Joseph Ageorges, qui a été reçu plus de dix fois en audience privée par le Souverain Pontife, était mieux qualifié que quiconque pour tracer de la Rome Vaticane un tableau à la fois pittoresque et complet. Une somptueuse illustration, qui groupe près de trois cents photographies, ajoute encore à l'attrait de la publication. (« Le Document » Prix : 10 fr. Denoël et Steele, éditeurs.)

qu'ils vous aperçoivent, et surtout si vous arborez sur votre habit les décorations pontificales, ils se mettent au garde-à-vous et à l'instant précis où vous passez devant eux, ils lèvent leur pertuisane le long de l'épaule et la laissent retomber lourdement sur les dalles. Si vous les connaissez, discrètement répondez par un léger salut et un sourire à peine esquissé. Au Vatican, un sourire n'est jamais perdu.

Avancez-vous courageusement à travers les escaliers et les galeries! Votre lettre d'audience vous vaudra d'ailleurs toutes les politesses. Un silence et rapidement circulent des moines, des prêtres, des personnages chamarrés, des cardinaux, des monsignori. Alliez-vous à la Secrétairerie? Il y a quelques mois encore, vous preniez, au fond de la cour Saint-Damase, un vaste ascenseur, où, dès 9 heures du matin, vous aviez chance de rencontrer un ambassadeur en costume de cérémonie. Ce vénérable instrument montait si dignement, si lentement, qu'entre le premier et le second étage un journaliste eût eu le temps d'interviewer le personnage qui lui faisait vis-à-vis.

Vous dirigez-vous vers l'audience pontificale? Dans l'antichambre, des *bussolanti*, habillés de rouge, culotte courte et bas de soie, vous invitent à poser votre chapeau au vestiaire, en échange de quoi je vous engage à leur donner un honorable pourboire lorsque vous sortirez. Puis, vous pénétrez dans la salle Clémentine, premier grand contact avec le décor intime. Un cliquetis, un coup de pertuisane, c'est un prélat qui glisse sur le tapis rouge. Est-il petit? Quelqu'un de bien informé vous murmure dans l'oreille : — C'est le Bref du pape!

Car, à Rome, l'esprit ne perd jamais ses droits.

Mais déjà il a disparu. De la salle Clémentine, si toutefois ma mémoire ne me trompe pas, vous entrez dans la salle du Consistoire, ornée du trône habillé de damas rouge du haut duquel le Saint-Père donne de grandes audiences. Tapisseries aux murs et plafond à caissons. Cette fois, voici, je crois bien, S. Exc. Mgr Borgongini-Duca, nonce auprès du gouvernement italien. S'il a reconnu quelqu'un, il lui adressera gracieusement et sans s'arrêter un petit signe de la tête.

Huit autres salons se succèdent, tout de rouge et d'or. Dans l'un se tient en permanence, pendant les audiences, un détachement de la garde palatine et deux splendides gendarmes aux bottes impeccables.

Dans la salle du Trône se tient un camérier d'honneur; dans la salle Saint-Jean le camérier secret participant. Puis vient la salle du Tronetto, où le souverain pontife accorde des audiences qu'il veut intimes et cependant solennelles. J'ai eu l'honneur de conduire là, jadis, une délégation du Bureau international des Journalistes catholiques. A chacun des membres de notre petite délégation le Saint-Père offrit la médaille du Bon Pasteur dans un bel écrin aux armes pontificales, en disant : « C'est la médaille au mérite, mais je sais que le mérite est beaucoup plus grand que la médaille », une de ces phrases exquises avec lesquelles Pie XI sait si bien s'attacher ceux qu'il admet à son entretien.

De la salle du Tronetto, le visiteur peut être introduit dans la bibliothèque privée où le Saint-Père accorde, selon que je l'ai dit plus haut, ses audiences particulières.

Cette promenade rapide à travers les salons donne l'idée d'un faste incomparable. Et cependant, quelle opposition entre lui et la vie des derniers papes. Qui ne sait avec quelle simplicité vécut un Grégoire XVI ou un Pie X, dont quelques-uns prétendent qu'il mourut de froid! Pie XI n'est pas moins ennemi de tout confort personnel. Au milieu de ce décor, combien de familiers des souverains pontifes ont passé sans être effleurés par le luxe, le domestique légendaire de Grégoire XVI par exemple où les sœurs de Pie X et bien d'autres humbles personnages!

II, FAUDRAIT UN VOLUME...

Il nous faudrait un volume pour décrire dans le détail ce qu'on appelle la « Famille » ou plutôt la « Maison pontificale ». Mais un reportage ne peut avoir la prétention d'un travail de grande érudition. Il se classe discrètement beaucoup plus près des mémoires que de la thèse de doctorat. S'il garde le caractère de chose vue, il est bien vrai qu'aussi, pour obtenir l'audience des lettrés, il a besoin d'une documentation précise. Nous essayons de marier le souvenir à l'érudition et ce n'est pas mariage facile. Le souvenir, si précis qu'il soit, a toujours des airs fringants de jeunesse; l'érudition est une vieille dame, un peu austère; sa chevelure est vénérable, mais son sourire est beaucoup plus celui d'un squelette que celui d'une jeune fille.

LES CORTÈGES PONTIFICAUX

Jadis, à Rome, au temps du gouvernement des papes, le long de la *Via Papale* se déroulait une cérémonie éclatante qu'on appelait la *Calvalcata*. Elle inaugurait les pontificats.

C'était exactement le panorama de la cour pontificale mis sous les yeux du peuple, dans la rue. Tous les costumes archaïques et splendides de la Famille papale y brillaient. Les cardinaux, les prélats, les princes, les états-majors, les gardes précédaient et suivaient la litière du pape. Et, tout devant, un auditeur de rote, sur une mule blanche, tenait dans ses mains, avec beaucoup de dignité, la croix papale...

Le pontife avait d'abord chevauché une haquenée; puis il avait adopté la litière, puis le carrosse et voici qu'aujourd'hui la Cour ne défile plus que dans l'intérieur de Saint-Pierre aux jours des canonisations. Pie XI n'est plus acclamé que sur la *Sedia Gestatoria*. Mais l'heure sonne où les beaux cortèges qui sont déjà sortis sur la place iront sans doute plus loin encore pour la plus grande joie des Romains. Du moins pouvons-nous les construire idéalement avec les éléments intérieurs de la Cour romaine.

Celle-ci se compose d'abord des cardinaux palatins, c'est-à-dire de ceux qui sont titulaires des grandes secrétaireries. Au XVII^e siècle, un écrivain anonyme, qui n'est autre que Guillaume du Peyrat, publia un petit traité un peu traînant *de l'origine des cardinaux*. S'il est vrai, comme il le dit, qu'en l'an 224 quinze prêtres cardinaux furent ordonnés uniquement pour ensevelir les morts et baptiser les petits enfants, les prérogatives de ceux qui, aujourd'hui, portent le même titre se sont singulièrement « estendues » depuis. Et leur manteau rouge a pris de la signification.

Après les cardinaux palatins viennent les prélats palatins, parmi lesquels le préfet des Palais apostoliques, le maître de Chambre de Sa Sainteté, l'auditeur, le maître du Sacré-Palais, dont la dignité est, si j'ose dire, héréditaire chez les Dominicains; les camériers secrets participants, parmi lesquels on distingue d'abord l'aumônier secret, qui est aujourd'hui S. Exc. Mgr Cremonesi, évêque de Nicodémie; c'est lui qui, notamment, délivre cette supplique-brevet de l'indulgence plénière *in articulo mortis*, au bas de la photographie du pape, qu'on trouve dans tant de familles catholiques. Le secrétaire des brefs aux princes, le secrétaire du chiffre, le régent de la daterie et le secrétaire des lettres latines sont également camériers secrets participants.

Après les grands fonctionnaires viennent les camériers qui se partagent le service de semaine de l'antichambre; puis l'échanson, qui, si j'ose dire, a perdu son emploi depuis que les papes ne boivent plus que très peu de vin; le secrétaire d'ambassade, le garde-robe, le sacriste.

L'ANTICHAMBRE LAÏQUE

L'antichambre laïque n'est pas moins riche et décorative que l'ecclésiastique. Le premier des camériers secrets de cape et d'épée, qui a pour charge d'accueillir les souverains au bas de l'escalier

papal, est aujourd'hui le prince Ruspoli : on l'appelle le grand maître du Saint-Hospice. Le fourrier-majeur, marquis Sacchetti, a l'intendance du mobilier et des jardins. Le grand écuyer se trouve, en l'an 1934, en face d'écuries à peu près vides, mais j'imagine qu'il a les garages sous ses dépendances. Le surintendant général des Postes ordonne les déplacements du souverain pontife. Le porteur de la Rose d'or est chargé, comme son nom l'indique, de porter cette distinction, d'ailleurs rarement accordée, aux souverains ou aux grands personnages.

LA FOULE DES DIGNITAIRES

Quant aux prélats domestiques et aux protonotaires, ils sont tellement nombreux que je ne sais pas si *l'Annuaire pontifical*, malgré sa précision, n'en a pas oublié quelques-uns dans ses listes impressionnantes. Il faudrait encore parler, pour être complet, des assistants au trône, des princes assistants, des maîtres de cérémonies, des avocats consistoriaux, du collège des procureurs, des ministres assistants aux fonctions des chapelles, des membres du tribunal de la signature apostolique, des camériers d'honneur et surnuméraires, aux chaînes d'or émaillées de bleu et de rouge, qui prennent service en des circonstances très diverses et notamment pour les grandes cérémonies. Mais nous n'en finirions plus de décrire et d'énumérer : les chapelains, les chapelains d'honneur, le prédicateur apostolique qui est un frère mineur capucin, le confesseur de la Famille pontificale, qui est un servite de Marie, le sous-sacriste, le médecin consultant, le médecin particulier, les clercs, les portiers, les massiers, les cursors ou huissiers, etc.

LA SPLENDEUR DES COSTUMES

Naturellement, le costume joue un rôle considérable dans l'apparat du Vatican. On a publié sur les costumes de la Cour pontificale de nombreuses brochures d'où il appert qu'ils ont tous été soigneusement étudiés. Ceux des camériers secrets laïques, à la Henri II, avec la cape et le petit manteau de velours noir, l'épée au côté et les clefs soutenues à la poitrine par une chaîne d'or, sont fort élégants. Ceux des camériers participants, composés d'abord de la tunique de drap écarlate avec des revers en velours noir et des broderies d'or s'ouvrant sur un gilet blanc, sont plus éclatants encore.

Sans doute, à toutes les époques, il y eut des satiristes pour se moquer des harnais avec lesquels les princes habillent la vanité des courtisans. Cependant, si l'on ne voit pas que, dans ce qu'on peut appeler les équipements de l'honneur, se cache quelque chose d'infiniment plus profond et de plus humain que la simple culture de la vanité, c'est qu'on n'a pas vécu. A Rome, on a poussé plus loin que partout ailleurs l'art de costumer le respect et de mobiliser la politesse et l'élégance et il convient de le reconnaître sans mauvaise grâce.

UNE ANECDOTE

Une anecdote montrera d'ailleurs qu'il n'est pas si facile de porter un costume dans un apparat romain. Un jour que Léon XIII tenait chapelle, un individu en grand manteau de soie rouge émit la prétention de se faire placer parmi les cardinaux. Comme on lui faisait remarquer qu'on ne le connaissait pas, il distribua force coups de poing à droite et à gauche. Devant cette manifestation, qui ne présentait pas un caractère cardinalice très net, les Suisses se saisirent de l'individu. C'était un fou de l'asile de Lungara.

LA MAISON MILITAIRE

La maison militaire du souverain pontife est composée d'abord de la garde noble, corps illustre, qui a pour chef suprême un lieute-

nant général. Un détachement des gardes nobles précède toujours le pape à la sortie de ses appartements.

La garde palatine d'honneur, elle aussi, accompagne le Saint-Père dans les parades solennelles, mais à la suite de la garde noble.

Vient ensuite la garde suisse (cent dix hommes), commandée par un colonel et recrutée chez les jeunes catholiques de Suisse. La prestation de serment de nouvelles recrues est l'occasion d'une fête annuelle. Les suisses ont une chapelle particulière. Ce sont les gardes-frontière de la cité du Vatican.

Les gendarmes pontificaux s'appelèrent, autrefois, les carabinières du pape, puis les vélites. Ils sont spécialement chargés de maintenir l'ordre dans la cité du Vatican. Ils viennent d'être doublés d'un corps de gendarmes en bourgeois.

Chacun des corps armés a son chapelain. Et il est inutile d'ajouter que gardes nobles, gardes palatins, suisses et gendarmes sont des chrétiens très attachés à leurs devoirs religieux.

LES GARDES NOBLES

Jadis, les gardes nobles devaient être recrutés parmi la noblesse romaine : actuellement encore, ils sont presque tous Romains. Cependant, depuis mars 1913, ils peuvent être choisis parmi la noblesse de villes non comprises dans l'ancien Etat pontifical et, même depuis 1914, parmi la noblesse étrangère à l'Italie. Il suffit de lire dans *l'Annuaire pontifical* la liste des gardes nobles pour se rendre compte du soin avec lequel ils sont recrutés. Ils représentent par le nom, par l'éducation, par les manières le cercle aristocratique le plus sélectionné du monde.

Ils ont d'ailleurs, en tant que corps armé, une antique origine. Ils remontent aux « Chevaliers fidèles » ou « de la Colombe » qui, institués en 1555, faisaient gratuitement leur service auprès du Saint-Père. Sous Clément VII ils furent appelés « les lances brisées ». Par la suite seulement ils devinrent les gardes nobles. Leur nombre est aujourd'hui de cinquante. Ils alternent pour le service. Ils portent un double costume : bleu sombre relevé d'agrèments d'or dans les jours ordinaires ; d'un rouge somptueux quand ils vont, par exemple, porter la calotte à un cardinal étranger.

LES GENDARMES

Au corps armé aristocratique s'oppose le corps armé démocratique : les gendarmes. Ils se recrutent parmi les Italiens qui ont satisfait à leur service militaire. Les gendarmes pontificaux ont célébré le centenaire de leur fondation sous Benoît XV, en 1916. Une médaille commémorative fut alors frappée, comme dans toutes les circonstances importantes de la vie intérieure du Vatican. Mais, en outre, le pape décréta que le drapeau de la gendarmerie serait décoré de cette médaille ainsi que de la médaille Bene Merenti, décoration bien méritée, car enfin le drapeau des gendarmes avait été vu sur les champs de bataille et s'y était très honorablement tenu, notamment à Castelfidardo et à Mentana. Le costume des gendarmes pontificaux rappelle celui des gendarmes français du Premier Empire. La besogne de police de ces braves gens n'est pas très lourde : les Etats pontificaux n'étant plus, comme autrefois, infestés de brigands.

La garde suisse, légendaire par son costume d'un si élégant archaïsme, vient, en droite ligne, de la Renaissance. Elle doit sa création au pape qui posa la première pierre de la basilique de Saint-Pierre et qui protégea Raphaël et Michel-Ange, à Jules II lui-même. C'est une haute et magnifique origine dont elle est restée digne.

La garde palatine, qui, au rang de préséance, passe avant les suisses, est beaucoup plus jeune qu'eux. Elle a été créée par Pie IX

et obéit aujourd'hui à un règlement établi par Léon XIII. C'est le benjamin des corps armés du Vatican. A ce titre, il a droit à un gentil coup de chapeau du chroniqueur.

L'armée pontificale a la garde du drapeau de la cité du Vatican : celui-ci est aujourd'hui universellement connu. Il est formé d'une bande jaune et d'une bande blanche, disposées verticalement. La bande jaune adhère à la hampe. Sur la blanche sont brodés, en son milieu, le trirègne en or, les clefs croisées en or et les rubans en rouge. Les couleurs pontificales étaient primitivement le jaune et le rouge. C'est Pie VII qui, à la suite de l'incorporation forcée des troupes pontificales dans les armées de Napoléon, modifia la cocarde ancienne en changeant le rouge en blanc. Et ce fut Léon XII, pape attentif et éclairé, qui prescrivit d'utiliser les couleurs de la nouvelle cocarde pour la composition du drapeau.

La maison militaire du pape n'est plus qu'une belle image. Elle se relie beaucoup plus à l'art qu'à la guerre. Elle évoque pourtant le souvenir des fastes militaires des Etats pontificaux. Des historiens profanes qui ne peuvent être sensibles à l'unité spirituelle profonde de l'histoire de la papauté ont un penchant à considérer la Renaissance comme une sorte de grande coupure dans la longue chronique des papes. La Papauté avant et après la Renaissance, cela semble-t-il, est une façon de diviser l'histoire apparente. Il y a du reste là un soupçon de vrai, et, dans la mesure de ce vrai, on peut dire que la maison militaire d'apparat du souverain pontife est un legs de la Renaissance.

Le Collège des Chantres et les Trompettes d'argent font partie de la Chapelle pontificale. Sans doute, auraient-ils dû figurer plus haut dans les énumérations si riches des fonctions à la Cour du Vatican. Mais ils ont une physionomie si originale et ils jouissent d'une notoriété si particulière que nous ne pouvons hésiter à leur consacrer un paragraphe spécial.

LES CHANTRES ET LES TROMPETTES

Les origines de la Chapelle Sixtine, l'énumération de ses privilèges, les bruits qui courent sur son recrutement, la description du costume de ses membres, l'exposition de son organisation actuelle nous entraîneraient bien loin si nous succombions à la tentation de montrer à ce propos quelque érudition. Du moins pouvons-nous dire que ceux, aux matins des canonisations ou pour les grandes cérémonies de Saint-Pierre, n'ont pas entendu les chants de la Sixtine, dirigés par le maître perpétuel : Mgr Perosi et le vice-maître perpétuel : Mgr Rella, ont été privés d'un très grand régal artistique. Les chanteurs de la Sixtine, il y a quelques années, sont venus à Paris. La presse ne leur a pas marchandé les éloges. Et pourtant, ce n'est que sous les voûtes de la basilique romaine que l'on peut juger du magnifique ensemble de ces chœurs incomparables. Le silence qui les accueille après les pieux remous de la foule n'est pas une des moindres surprises des cérémonies si diverses qui tombent d'une tribune mystérieuse sur l'assistance assagie pour faire l'unité par l'attention, provoquent un phénomène collectif sans doute fréquent, mais rarement produit au même degré d'intensité.

LE GONDOLIER DIVIN

Pie X qui, chacun le sait, était un grand musicomane, a exercé une grosse action sur la restauration de la Sixtine : elle obéit d'ailleurs encore au règlement qu'il promulgua le 24 juin 1905. C'est un peu son goût pour la musique qui avait fait dire de Pie X qu'il avait l'âme d'un gondolier de Venise, à quoi son ami Camille Bellaigue répondait que sans doute Pierre, lui aussi, n'avait été qu'un *barcaialo* divin.

Les Trompettes d'argent ne sont pas moins célèbres que les chanteurs de la Sixtine. Lorsque le Pape entre dans Saint-Pierre

pour une cérémonie solennelle, les Trompettes d'argent lancent sous la voûte de la loge des Bénédictiones une sorte de marche, à la fois mélodieuse et majestueuse, qui accompagne le cortège jusqu'à ce que le pape soit arrivé à la Confession. Au moment de l'élévation, elles jouent des mélodies.

UNE TRADITION ANCIENNE...

Le son des trompettes est pur et si éclatant que, lorsque les premières notes sont données, une sorte de frisson parcourt les cinquante ou soixante mille personnes qui sont massées dans la basilique. Les sonneries sont, dit-on, de tradition très ancienne. Elles existaient déjà certainement à la Cour d'Avignon et paraissent avoir été transmises par un cérémonial de beaucoup antérieur. Sous Innocent VIII, la garde des cheveu-légers en revendiquait le privilège. En 1801, la garde noble remplaça les cheveu-légers. Actuellement, le soin d'exécuter les sonneries est confié à des professionnels étrangers au Vatican, mais c'est la garde qui règle les honoraires. Les mélodies utilisées sont, m'a-t-on dit, l'œuvre du comte Silveri, un garde noble, qui les écrivit vers 1846, pour trois trompettes, deux cors, trois trombones et une basse. La grande marche de l'entrée serait due au marquis Longhi.

Quelques méchantes langues, prétendent que les trompettes n'ont jamais été d'argent mais d'un cuivre assez grossier et que même plusieurs seraient bosselées. Ils ajoutent que l'on a joué sur le nom de l'auteur *Silveri*, en anglais *silver* voulant dire argent. La vérité est, je crois, qu'elles sont d'argent et de cuivre et qu'on ne leur demande que de bien sonner, en quoi l'Eglise, une fois de plus, se montre fort sage.

Tous les détails que nous venons de donner n'ont eu pour but que d'exprimer l'agrément du cadre où s'insère la vie quotidienne du souverain pontife.

JOSEPH AGEORGES.

“ Causer ” avec l'Allemagne

Le problème des rapports franco-allemands domine toute la politique européenne d'après-guerre. L'avis est unanime que le rapprochement entre la France et l'Allemagne contribuerait mieux que tout à écarter une nouvelle guerre en Europe. Mais la *nécessité* est une chose, la *possibilité* en est une autre.

Les plus optimistes croient qu'il suffit de « causer » avec l'Allemagne pour trouver aussitôt un terrain d'entente. Causer de quoi? Tant qu'on parle de paix abstraite, tout semble aller bien. Essaie-t-on de donner à l'idée de paix un contenu concret, les difficultés surgissent immédiatement.

La raison en est très simple. Si pour la France paix est synonyme de l'ordre politique existant, de la jouissance tranquille et assurée de l'état des choses issu des traités, pour l'Allemagne cette paix-là est synonyme de « l'injustice », du « crime contre l'Europe ». Dans son esprit, « la véritable » paix s'identifie au renversement de la situation actuelle et au rétablissement d'une nouvelle situation « plus juste ». Une situation plus ou moins semblable à celle que l'état-major général eût imposée à l'Europe s'il avait gagné la guerre mondiale.

On a beau tourner et retourner la question du rapprochement franco-allemand et apporter au débat la meilleure volonté, le désir d'entente le plus sincère, on n'en sortira jamais, on ne pourra jamais rien contre cette conception opposée de la paix qui exclut d'avance toute solution « raisonnable » du problème.

* * *

La politique de rapprochement avec l'Allemagne n'est, à voir de près, qu'une parodie de la politique bismarckienne connue : s'assurer de l'amitié de l'adversaire battu, à condition que celui-ci accepte rétrospectivement avec résignation son sort comme prix généreux du vainqueur. Là où l'inventeur de cette méthode de « fraternisation », tout à l'avantage du vainqueur, envisagerait sa volonté de fer d'imposer *les droits du vainqueur* au vaincu, les imitateurs apportent leur « bonne volonté » à reconnaître *les droits du vaincu*. Renversant les bases mêmes de la méthode bismarckienne, ils partent de ce postulat, que l'adversaire battu accepterait de bonne grâce sa défaite contre quelques concessions, ce qui est une absurdité psychologique.

Une politique de rapprochement, fondée nécessairement sur la « réparation des injustices » causées par la guerre, n'aurait un sens et une chance d'aboutir que si le vainqueur, en l'occurrence la France, renonçait à l'ensemble des bénéfices de la victoire. Ce n'est qu'à ce prix-là que l'Allemagne aurait été satisfaite. Et encore! Il n'est pas sûr que la France se fût ainsi rachetée. Ce que les Allemands ne lui pardonnent surtout pas, c'est de ne pas s'être laissé battre, de les avoir empêchés de gagner la guerre.

C'est pourquoi rien ne dit que l'Allemagne serait réconciliée même au prix de l'annulation totale du traité de Versailles. Il n'est guère besoin d'être prophète pour prévoir que lorsqu'elle aura repris ce qu'elle avait perdu par sa défaite, elle voudra avoir ce qu'elle eût pu gagner si elle avait vaincu, c'est-à-dire la suprématie.

* * *

Le plus grand vice de la politique briandiste fut d'avoir entretenu avec insistance l'illusion du rapprochement franco-allemand. Un pacifisme béat résultant d'une fatigue d'ailleurs compréhensible inspirait ces négociations stériles avec Berlin qui aboutissaient régulièrement à des échecs.

Le malheur est qu'il ne suffit pas de vouloir la paix pour l'avoir. Surtout quand on jouit, comme c'est le cas de la France, des avantages d'une victoire. La paix, nul n'en doute aujourd'hui, est la continuation de la guerre par d'autres moyens. Gagner la guerre, c'est très beau; ce n'est pas tout, il faut également gagner la paix. Une guerre gagnée qui n'est pas suivie et complétée par une paix gagnée équivaut à une guerre perdue. Or, on ne gagne pas une paix en faisant des cadeaux aux vaincus. Aucun pays, a dit à peu près Bismarck, n'est assez riche pour pouvoir garder par des concessions ce qu'il prétend garder.

La politique de rapprochement n'est au fond qu'une politique de paresse. On se leurre d'illusions pour s'épargner l'effort. Aussi cette politique fut interprétée jusqu'à présent comme un signe de faiblesse. Elle donne raison aux Allemands d'abord, qui prétendaient que la France était indigne de la victoire parce qu'elle n'a pas la force d'imposer à l'Europe une véritable paix. Aux Italiens ensuite, qui soutiennent que la France est une nation en décomposition, que son dynamisme n'est pas de taille à lui permettre de jouer un rôle de premier plan en Europe, et que par conséquent elle doit céder le pas aux nations plus jeunes et plus vigoureuses qu'elle.

La France eut beau saper de ses propres mains l'édifice de Versailles, abandonner l'une après l'autre ses positions les plus

fortes, se dessaisir des meilleurs atouts de la victoire. Tous les sacrifices n'ont servi à rien. Le problème capital de la sécurité n'a marqué aucun pas. Il se dresse aujourd'hui comme hier plus menaçant et plus pressant que jamais.

Ce n'est assurément pas en « causant » de nouveau avec l'Allemagne qu'il sera résolu.

* * *

« Causer » avec l'Allemagne, cela veut dire qu'on reconnaît l'égalité des droits — ce que les Allemands posent, d'ailleurs avec logique, comme une condition *sine qua non*. Or, le corollaire de l'égalité entre les grandes puissances européennes est l'équilibre européen, établi dans un esprit de fraternisation universelle.

Le mot équilibre a fait fortune depuis Versailles. Il sonne bien et contient un sens de justice qui impose. Seulement, comme le disait récemment M. Winston Churchill dans un discours radio-diffusé, « l'équilibre européen conduira à la guerre. C'est sur la prépondérance que doit reposer la paix ».

C'est l'évidence même. La *pax romana* ne fut point une paix d'équilibre; elle reposait sur la prépondérance de Rome. En 1914, l'Europe jouissait de l'équilibre auquel on voudrait la reconduire aujourd'hui. Quel fut le résultat? Si l'Entente cordiale eut joué alors dans le sens d'une alliance et si la paix s'était appuyé sur la prépondérance franco-britannique, il est très probable qu'il n'y aurait pas eu de guerre.

A Versailles, les vainqueurs s'appliquèrent à remédier à cette situation. Ils ont voulu fonder la paix sur leur prépondérance. Si les traités n'ont pas pu donner à l'Europe une paix stable, ce ne fut pas parce qu'ils étaient « injustes » — il n'existe pas de traités « justes » entre vainqueurs et vaincus — ou parce que le principe qui les a inspirés était faux. Ce fut uniquement parce que ce principe n'a pas été respecté dans l'exécution des traités. Sans parler des États-Unis qui voulaient une paix « sans vainqueurs ni vaincus » — ce qui est un non-sens — l'Angleterre revint à son « dada » de la « balance des puissances » sur le Continent. Il se passa alors ceci, qui n'est que trop naturel : la paix commença à chanceler parce qu'elle ne pouvait plus se reposer sur la prépondérance des vainqueurs divisés entre eux. Et on a eu l'occasion de constater que plus l'équilibre se rétablissait par le redressement de l'Allemagne, plus l'instabilité de l'Europe croissait.

* * *

Le peu de stabilité qu'elle connaît actuellement, l'Europe la doit sans contredit à la prépondérance de la France. Cette prépondérance résulte de la supériorité de son armement et de ses alliances. Ce sont là les seuls gages de la sécurité de la France et de la paix européenne qui s'identifient.

Or, ceux qui veulent que la France « cause » avec l'Allemagne l'invitent à se défaire de son armement et à abandonner ses alliés. Car aucun accord entre Paris et Berlin ne saurait être logiquement envisagé tant que la France tiendra à ces facteurs de sa prédominance.

Il est même plus que probable que l'Allemagne, qui doit se douter de l'impossibilité d'un rapprochement avec la France, ne le recherche que pour jeter le trouble et la suspicion dans le camp du « bloc français » et, si possible, pour séparer la France de ses alliés. Le cas de la Pologne constitue un précédent encourageant pour elle et instructif pour la France. La France perdit son plus grand allié lorsqu'elle se laissa entraîner une première fois à « causer » avec l'Allemagne dans le cadre du Pacte à quatre.

E.-N. DZELEPY.

L'affaire Fualdès

« RODO QUE RODORAS »

Qu'est, en réalité, ce pays sévère du Rouergue dont il va être question au cours de ce récit? Quels sont les traits essentiels qui caractérisent ses habitants? Un grand journaliste du début du siècle dernier les précisait ainsi qu'il suit dans le *Moniteur* du 1^{er} avril 1818, précisément à l'occasion de l'affaire Fualdès :

« Dans cette contrée digne d'être visitée par l'artiste, le savant, et surtout l'observateur philosophe, vous trouvez souvent une nature sauvage, de vastes solitudes, qui n'en font que mieux ressentir le charme des vallées qui les avoisinent. Que vos yeux ne se méprennent point à cet aspect infertile et désolé! Sondez la terre qui vous cache les riches métaux et ces amas énormes de minerais qui forment des cantons entiers. C'est ainsi qu'il faut savoir trouver l'homme du Rouergue caché sous une écorce rude et grossière.

» L'Aveyronnais a en général les avantages de ses vices, les bonnes qualités de ses défauts. Il a de l'âpreté, de la méfiance, de l'opiniâtreté, de la lenteur, mais aussi de la force, de la finesse, de la réflexion. Il est sobre, charitable, fidèle à l'amitié comme à la haine. Exercé à la patience par des travaux pénibles, un sol ingrat, un climat rigoureux, intéressé parce qu'il est pauvre, l'indépendance est toutefois le trait distinctif de son caractère. Il n'aime pas à sentir la main de l'autorité. A des hommes de cette trempe, il faut savoir faire désirer ce qu'on attend d'eux sous peine de ne jamais l'obtenir. Vous les croiriez convaincus parce qu'ils ne répliquent pas, soumis parce qu'ils ne se révoltent pas; c'est que l'emportement est un état violent qui ne convient pas à leur gravité. Ils ont la révolte de l'inertie. Si vous les gourmandez, ils se cabrent; si vous les poussez, ils s'arrêtent, et, retranchés alors dans leur immobilité, vous les trouverez inébranlables. Cette opiniâtreté se retrouve dans le penchant qui porte les Aveyronnais à plaider. Un procès, en Rouergue, est interminable; c'est un véritable héritage que les procureurs (avoués) et les avocats se lèguent entre eux. Mais c'est bien moins l'amour de la chicane qui les domine que la haine de céder... »

Cette peinture, dans son ensemble, est assez juste; il y manque cependant deux traits essentiels que l'affaire Fualdès devait mettre particulièrement en lumière : le premier est relatif à la soumission totale, absolue du Rouergat aux directives du clergé. A cet égard, nous publions la partie essentielle d'une lettre inédite adressée par le juge d'instruction chargé d'informer contre les assassins présumés de M. Fualdès au ministre de la Justice; elle ne manque pas de piquant; mais nous en verrons bien d'autres! Elle est extraite du dossier des Archives Nationales. La voici :

Rodez, ce 16 novembre 1817.

Monseigneur,

J'aurai d'abord l'honneur d'observer à Votre Excellence que les prêtres ont conservé dans ce département une influence beaucoup plus grande que dans les autres parties de la France, ce qui sans doute est un bonheur sous bien des rapports; mais ces messieurs paraissent avoir leurs principes particuliers sur lesquels il ne m'appartient pas de prononcer et qui semblent peu favorables aux recherches de la Justice.

Le lendemain de l'assassinat (de Fualdès), un écolier du collège de Rodez entendit une femme qui s'entretenait avec un ecclésiastique sur le sujet de cet assassinat et que, sur ce que cette femme lui dit

qu'elle en connaissait les auteurs, l'ecclésiastique lui répondit : « Bonne femme, la justice parviendra bien à les connaître sans vous. Ne dites rien de ce que vous savez... »

D'autre part, il m'a été rapporté par un prêtre de la campagne qu'un curé consulté par un individu pour savoir s'il ne devait pas révéler un fait extrêmement important..., le curé dit à cette personne qu'elle ne devait rien découvrir et même garder le secret.

D'après cet exposé et la connaissance que j'ai de l'esprit du pays, Votre Excellence me pardonnera-t-elle d'oser lui proposer une mesure qui, en paralysant l'opinion de messieurs les ecclésiastiques, serait du plus grand effet?... Ce serait de faire publier dans toutes les paroisses du département un chef de monitoire... » (On sait qu'un monitoire est une lettre émanant d'un juge ecclésiastique et ayant pour but d'obliger ceux qui ont connaissance d'un fait à le révéler.)

Contrairement à l'avis du juge Teulat, auteur de cette lettre, félicitons les ecclésiastiques rouergats d'avoir conseillé la circonspection à leurs ouailles. La recommandation, on le constatera, n'était pas inutile.

Ceci nous conduit à signaler ce dernier trait de l'Aveyronnais : il possède un don extraordinaire d'imagination. Quand il raconte ce qu'il a vu ou entendu, il l'enjolive. A travers son récit, le fait qu'il rapporte est parfois entièrement déformé : ce qui était hypothèse devient certitude.

Le produit de son imagination est maintenant pour lui une réalité. Ne dites pas qu'il ment : sa bonne foi est absolue.

Nous verrons plus loin des exemples multiples de cette admirable mais dangereuse tournure d'esprit.

* * *

La ville de Rodez est située à six cent trente-deux mètres d'altitude, et rien, d'aucun côté, ne borne la vue de ses habitants. Pour le voyageur qui se dirige vers cette agglomération haut perchée, elle se signale de loin à son attention par son clocher et sa cathédrale; mais, suivant les saisons, l'église se présente sous un aspect différent. En hiver, c'est une masse imposante, sinistre comme un château fort menaçant; en été, sa silhouette apparaît élégante et légère. Cette particularité a été fort justement mise en lumière par le poète Auguste Creissels dans le sonnet suivant qui figure en tête de son recueil : *Les Tendresses viriles* :

*Suivant l'heure et le temps, la sombre et haute église
Etonne par la masse où plaît par le détail :
Pendant les soirs d'hiver, dans la brume indécise,
Elle se dresse au loin comme un épouvantail.*

*Mais vers le mois d'avril, quand une tiède brise
Souffle, on voit des ramiers voler en éventail,
Roucouler, balancer leur fine tête grise
Près des saints de granit rangés sur le portail.*

*Les cris de ces oiseaux, leurs doux battements d'ailes
N'offensent pas le ciel; ils disent aux fidèles :
« Aimez-vous, la jeunesse, hélas! fuit sans retour,
» Et la main du Seigneur aux bontés sans égales
» En le symbolisant écrit le mot : Amour!
» Sur le front triste et noir des vieilles cathédrales. »*

Un large boulevard passant devant l'église fait le tour complet de Rodez et l'enferme comme dans une enceinte; il a été d'ailleurs établi sur les fossés de la ville, et il est encore borné vers le sud par des vestiges des anciens remparts. Ce boulevard constitue ainsi un circuit sans fin. C'est pour cela sans doute que le chef-lieu du département de l'Aveyron porte dans ses armoiries une roue avec cette légende : *Rodo que roadoras*, ce qui peut se traduire

assez exactement ainsi : « Tourne que tu tourneras. » Rodez doit peut-être à cette particularité d'avoir conservé sa configuration du Moyen âge : on y rencontre encore, distincts mais juxtaposés, la Cité et le Bourg, dont on n'a même pas modifié les vieilles dénominations.

La Cité s'étend au nord-ouest, près de la cathédrale. La place est ornée en son milieu d'une statue de Mgr Affre, archevêque de Paris, originaire de l'Aveyron, tué sur les barricades le 25 juin 1848 alors qu'il prononçait des paroles de paix. L'Aveyron a toujours fourni à l'église beaucoup de prêtres, des prélats et plusieurs cardinaux.

Deux ruelles étroites et sombres s'amorcent parallèlement sur la place de la Cité; ce sont les Embergues. Là encore on ne s'est pas mis en frais d'imagination pour les distinguer : l'une est l'Embergue gauche, l'autre est l'Embergue droite. L'admirable artiste ruthénois Viala, méconnu et mort pauvre, a évoqué l'une d'elles dans des eaux-fortes impressionnantes.

A l'ouest de la place de la Cité, perpendiculairement aux Embergues, descend vers le boulevard la rue du Terral. Assez étroite à son origine, elle s'élargit bientôt, bordée d'un côté par le portail nord de la cathédrale, de l'autre par un monument qui était, au début du siècle dernier, la Préfecture, et qui devint ensuite, jusqu'à la loi de séparation, le siège de l'Evêché. Dans la rue du Terral, à droite en tournant le dos à la place, s'amorce la rue des Hebdomadiers, parallèle à l'Embergue droite, et qui va la rejoindre par la ruelle Saint-Vincent. Ce nom d'Hebdomadiers servait jadis à désigner des ecclésiastiques dont les fonctions à la cathédrale s'exerçaient par roulement; mais, si le nom de la rue n'avait pas varié depuis ces temps lointains, la situation sociale de ses habitants avait bien changé au siècle dernier. Sauf l'*Hôtel des Princes*, qui recevait une clientèle honnête, la plupart des autres immeubles étaient devenus de véritables coupe-gorge.

Le Bourg, situé au sud-est, possède, comme la Cité, une place centrale rectangulaire vers laquelle convergent de nombreuses rues. Les unes comportent surtout des boutiques. Les autres uniquement des hôtels particuliers. Ils étaient jadis silencieux, bien qu'abritant derrière leurs volets clos des familles généralement nombreuses. Elles n'en sortaient guère que pour se rendre aux offices. L'aîné des garçons était toujours gratifié du quart des biens de ses parents par préciput et hors part; les autres fils devenaient prêtres ou entraient dans l'armée; les filles qui n'étaient pas demandées en mariage prenaient le voile.

La transformation complète des conditions de la vie résultant des circonstances économiques, de la guerre de 1870 et surtout de celle de 1914 a totalement modifié l'existence de ces vieilles familles dont les descendants se sont mis au travail, soit dans le pays, soit au loin; mais l'aspect de la ville n'a guère changé depuis le début du XIX^e siècle. Il est aisé d'imaginer, en visitant Rodez aujourd'hui, le cadre dans lequel se déroula l'affaire Fualdès qui, en 1817 et en 1818, passionna la France entière. Chose étrange, elle continue à la passionner. Les générations se succèdent, des crimes troublants sont perpétrés, des conflits judiciaires divisent le pays : on parle encore, on parle toujours de cet assassinat horrible aux causes mystérieuses. Livres et conférences continuent à se multiplier sur ce sujet et présentent cette affaire demeurée obscure sous les aspects les plus divers; on peut, en effet, l'envisager au point de vue historique, judiciaire ou psychologique.

L'évocation qui va suivre n'est pas une œuvre de littérature et d'imagination, pas même un roman judiciaire. Ecrite exclusivement au vu des pièces du dossier (1), sauf indication contraire,

(1) La procédure a été déposée aux Archives départementales du Tarn. Nous devons à l'obligeance de M. Pierre Bayaud, archiviste, et au concours dévoué de M. Jules Pujol, procureur de la République, d'avoir pu en copier les pièces essentielles.

Un autre dossier, non moins volumineux et plus curieux encore, se trouve

elle n'est qu'un exposé de faits (mais de faits passionnants) et leur commentaire dégagé de toute préoccupation tendancieuse.

Dans son admirable plaidoirie en faveur de Bastide, le grand avocat Romiguières déclara que, systématiquement, il ne dirait rien de la procédure elle-même : « L'heure n'est pas encore venue, s'écria-t-il, d'en écrire l'histoire. »

Cette histoire jamais écrite se confond avec le récit qui va suivre.

LE GUET-APENS

Le mercredi 19 mars 1817, à quatre heures du soir, deux messieurs sortaient d'une maison de la place de la Cité, à Rodez, et se dirigeaient vers le Bourg en passant par l'intérieur de la ville. L'un était d'une taille exceptionnelle; il paraissait âgé de quarante ans environ, portait un carrick (1) à trois collets de couleur sombre, des culottes noires et de grosses bottes. Il était coiffé d'un chapeau haut de forme rond et paraissant quelque peu défraîchi. Lorsque le vent faisait ouvrir son manteau non boutonné, il laissait voir une lévite (2) bleue. L'autre, trapu et sensiblement plus âgé, était mis avec plus de recherche. Sa douillette était cossue; ses pantalons noirs étaient bien tirés par des sous-pieds; son chapeau haut de forme rond paraissait neuf. L'homme tenait dans sa main droite une canne à pommeau d'argent.

Après qu'ils eurent fait quelques pas dans la rue, le moins grand dit à son compagnon :

— Mon cher, Pélagie a eu raison de vous gronder. Du moment que je faisais appel à votre concours pour négocier quelques effets, vous auriez dû venir dîner (3). Nous vous avons attendu jusqu'à une heure.

— Je m'en excuse, et je vous assure que je comptais bien arriver avant midi; mais, au moment de quitter Gros, je suis passé chez le curé de Saint-Mayme, et il a voulu absolument me garder. Au reste, j'ai déjà eu le temps de voir plusieurs personnes; mais, comme je vous l'ai dit, seul mon cousin accepte de faire l'opération, et encore uniquement pour le billet de deux mille.

A ce moment, les deux promeneurs arrivaient devant un magasin sur la devanture duquel on lisait cette enseigne : Julien Bastide, drapier. Celui-ci, qui les avait vu venir, ouvrit la porte; le moins grand entra le premier, et le marchand le salua cérémonieusement.

— Bien le bonjour, monsieur Fualdès. Prenez la peine de vous asseoir, dit-il, en lui avançant une chaise. Mon cousin Bastide Gramont (4) a dû vous prévenir que je ne pouvais vous escompter que le billet de deux mille francs. Je n'ai guère de disponibilités pour le moment.

— C'est ennuyeux, car je vais partir pour Mur-de-Barrez, et j'aurai besoin, pour effectuer divers paiements, de dix-sept mille francs environ de numéraire; enfin, le cousin, je l'espère, sera plus heureux demain dans ses recherches. Mais vous savez, ajouta-t-il en se tournant vers celui qui l'avait accompagné, à cinq ou six d'intérêt, pas plus.

— C'est entendu, dit l'autre, vous pouvez y compter.

— Voilà l'effet, dit Fualdès en sortant un papier de son portefeuille en maroquin rouge. Il est tiré par Guy le jeune, endossé par Guy l'aîné, puis par M. de Déguret, président du tribunal; j'y ai moi-même mon endossement en blanc. Il est payable à la date du 1^{er} juillet prochain.

aux Archives Nationales à Paris. Il est constitué par la correspondance du ministre de la Justice avec les parquets de Rodez et d'Albi, les parquets généraux de Montpellier et de Toulouse au sujet de l'affaire Fualdès. M. Bourgin, secrétaire général, a droit à toute notre gratitude pour les facilités qu'il a bien voulu nous procurer en vue de son étude. La plupart des pièces de ce second dossier que nous reproduisons sont inédites.

(1) Grand manteau avec un ou plusieurs collets.

(2) Redingote ample à longues basques.

(3) Le repas de midi était alors le dîner; le repas du soir s'appelait le souper.

(4) Gramont est généralement écrit avec un seul « m » dans la procédure.

Pendant que Fualdès complétait l'endos, le drapier prit un crayon, fit un rapide calcul et dit :

— Cela fait 1,945 francs que je vous dois. Les voulez-vous en or?

— Non, c'est inutile. Donnez-moi des écus de cinq francs. Je ne les garderai pas longtemps.

L'argent fut mis dans deux sacs. Fualdès en prit un, Bastide Gramont emporta l'autre, et ils se dirigèrent de nouveau vers la place de la Cité en causant amicalement.

On pourrait s'étonner de voir un président, un ancien procureur, comme M. Fualdès, escompter ou se faire escompter des effets de commerce. C'était cependant chose naturelle au moment où se déroulaient ces événements. A cette époque, par suite de la lenteur des communications, on ne pouvait pas faire exécuter à bref délai comme aujourd'hui des opérations de Bourse. Au surplus, fort peu de valeurs étaient offertes au public. Ceux qui voulaient placer de l'argent, ceux qui voulaient en emprunter s'adressaient à des agents de change de la place qui leur procuraient du papier ou du numéraire. Ces intermédiaires étaient aussi des prêteurs à la petite semaine. Mais beaucoup de commerçants ayant des avances leur faisaient concurrence, et c'est là qu'il faut voir l'origine de la plupart des grandes banques de province.

Lorsque Bastide Gramont et Fualdès furent arrivés à la maison de celui-ci, à l'entrée de l'Embergue droite, ils montèrent directement au deuxième étage. C'était là, dans une chambre située sur le derrière, juste au-dessus de celle de sa femme, née Pélagie Bertrand, actuellement malade, que Fualdès était installé. Les deux sacs furent mis dans un placard près de la cheminée, et Bastide, qui était dans la maison comme chez lui, s'installa au bureau. Ayant un procès avec un voisin, il voulait donner des instructions à son avoué. Pendant qu'il écrivait, il aperçut dans l'antichambre, un valet habillé de vert et qu'il ne connaissait pas. Il lui parut âgé d'une quarantaine d'années, haut de cinq pieds six pouces, ayant la figure maigre et les traits tirés.

Ce valet appela Fualdès, lui parla à voix basse assez longuement, et Fualdès répondit d'un ton naturel :

— C'est entendu; je viendrai ce soir.

Bastide termina sa lettre et sortit; il vit encore en ville plusieurs personnes, dut à deux reprises compléter chez elles ses instructions à son avoué, et la nuit tombait lorsqu'il se rendit à l'écurie de Ginesty où il avait laissé son cheval. Il l'enfourcha et se mit en route pour sa campagne.

Après le départ de son parent, Fualdès s'assit à son bureau; il compulsait et classait les effets dont il était détenteur et fit ses comptes; puis, songeant qu'il avait oublié de faire une commission dans le quartier, il sortit un instant. Il rencontra son ami Sas-mayous auquel il déclara : « Je suis pressé; je vais dîner parce que ce soir je dois me faire escompter des effets. » Il ne dit pas, malheureusement, chez qui. Ensuite, il rentra, monta dans sa chambre, et n'en descendit pour souper que quand Marianne Varèssa servante, vint le prévenir que le repas était servi. Il mangea sans hâte. Lorsqu'il eut terminé, il demanda à son valet Guillaumet de lui apporter une chandelle. Il la prit et se rendit dans sa chambre. En redescendant, il la rendit à Guillaumet. Il avait mis son manteau et son chapeau et tenait, comme d'habitude, sa canne dans sa main droite. Marianne Varès remarqua que son bras gauche, replié sous le manteau, paraissait soutenir un paquet. Comme 8 heures sonnaient à l'horloge, il sortit sur la place de la Cité où les boccas éclairés d'un apothicaire encore ouvert projetaient une vague lueur, puis, pénétrant dans la rue du Terral, il s'enfonça dans la nuit.

A 8 h. 1/2, la boulangère Marie Chassan, se rendant chez les époux Vayssettes, rue des Hebdomadiers, trébucha sur un objet

tombé dans le ruisseau entre la maison de Meissonnier et celle de Falgas. Elle se baissa : c'était une canne à pommeau d'argent. Elle la ramassa, la montra aux Vayssettes, et repartit vers 9 heures en emportant la canne, en compagnie de Marie Malaval, la marchande de fruits. A la hauteur de la maison Bergounian, il leur sembla voir sur le sol un morceau d'étoffe claire. Machinalement, Marie Chassan le ramassa et elle rentra chez elle. Elle constata alors que c'était un « mouchoir de nez » (*sic*) à fond bleu quadrillé de blanc, plié en diagonale, dont les extrémités semblaient avoir été tordues. Dans le milieu, elle remarqua deux petits trous. Sans s'appesantir davantage sur ces étranges trouvailles, elle se coucha, se promettant de les porter le lendemain au bureau de police.

* * *

Le jeudi 20 mars, à la pointe du jour, une femme Soulacroup, épouse du nommé Puech, tailleur d'habits, se rendait au Monastère, petit bourg situé sur le cours de l'Aveyron, à une demi-heure environ de Rodez. Arrivée dans le sentier longeant le fleuve en face du moulin des Besses, au pied du plateau escarpé sur lequel est bâtie la ville, cette femme aperçut quelque chose de noir qui tournoyait lentement dans le remous causé par la chute dont s'alimentait le moulin. Elle s'approcha du bord et reconnut le corps d'un homme. Elle appela Foulquier, l'un des garçons du moulin. Celui-ci vint armé d'une perche. Quatre autres personnes se joignirent à Foulquier ; mais une seule suffisait : les trois autres montèrent alors à la ville pour aviser la police. Elles se rendirent en hâte au domicile de M. Constans, l'un des commissaires, pour l'en informer. Constans, qui était au lit et que sa servante réveilla, les reçut fort mal. Il n'était pas certain qu'il eût compétence pour instrumenter en ce lieu ; pourquoi ne s'étaient-ils pas rendus à la gendarmerie, et en tout cas chez son collègue plus ancien ? Lui, il refusait de se déranger. Les paysans partirent en maugréant, et Constans, se tournant vers le mur, essaya de se rendormir. N'ayant pu y parvenir, il se décida à se lever et à aller aux renseignements. Comme il sortait de chez lui, il se heurta à un sergent de police qui venait en hâte l'inviter à se rendre à la commune. Le cadavre avait été identifié : c'était celui de M. Fualdès qui, avant d'être jeté à l'eau, avait eu la carotide tranchée.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les municipalités étaient alors aux mains du pouvoir central comme sous le régime de la Constitution de l'an VIII.

Entre-temps, Constans, passant à son bureau, avait appris la double trouvaille faite la veille au soir par Marie Chassan. La canne avait été tout de suite reconnue comme étant celle de M. Fualdès, et Constans n'avait pas hésité à établir une corrélation entre cette découverte et la mort violente de l'ancien procureur.

Il est vraiment regrettable qu'on ne nous ait pas conservé le nom du magistrat municipal qui réunit avec une telle hâte les officiers et agents de la police judiciaire. Était-ce le maire, l'honorable M. Delaure, son adjoint, le zélé M. Constant-Delbru, ou bien un autre représentant de « la commune », ou encore un délégué du préfet ? On ne sait pas. Quand ils furent tous rassemblés, il commença par s'apitoyer sans grande conviction sur la mort de l'ex-magistrat, puis il déclara qu'il fallait « diriger » (*sic*) l'opinion publique pour l'empêcher de s'égarer. Avec quelles intentions suspectes M. Fualdès s'était-il rendu de nuit dans un quartier mal famé ? Ses affaires, disait-on, étaient assez embrouillées. Ne s'était-il pas suicidé et n'avait-il pas, par considération pour sa famille, cherché à donner le change sur la cause de sa mort ? Car enfin, rien ne démontrait qu'il y eût crime, et le commissaire de police Tournier était invité à aller s'assurer chez le fournisseur de la victime si celle-ci n'avait pas apporté récemment un de ses rasoirs à repasser.

Constans, qui était peut-être un paresseux, mais qui ne manquait ni de bon sens ni de présence d'esprit, ne put s'empêcher d'intervenir :

— Comment, rien ne prouve le crime ? Et la canne dans le ruisseau ? Et le bâillon portant des traces de dents ? Il me semble que le guet-apens est déjà établi d'une manière certaine ! Pour moi, M. Fualdès, qui a traqué les royalistes avec une impitoyable rigueur pendant les Cent-Jours, a été victime d'une vengeance politique.

Cette apostrophe jeta un froid. L'officier municipal fronçant les sourcils intima avec mauvaise humeur au commissaire de police l'ordre de se taire, et il se hâta de congédier les assistants, non sans leur avoir renouvelé ses instructions tendant à bien « diriger » l'opinion publique. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'il allait lui-même s'en charger.

Constans, surpris de l'exceptionnelle diligence de la commune à l'occasion de la mort violente d'un adversaire politique, plus surpris encore des étranges directives verbales que la police et la gendarmerie venaient de recevoir, se rendit pensif dans le quartier des Embergues où, en compagnie du lieutenant de gendarmerie Dagnac, il procéda sans conviction à quelques visites domiciliaires. Elles ne donnèrent aucun résultat. Il s'empressa d'en rendre compte aux autorités administratives et judiciaires, puis il rentra chez lui, bien décidé à ne pas faire de zèle à l'occasion d'une enquête qui lui paraissait engagée d'étrange façon.

Ainsi que l'avait déclaré Constans, M. Fualdès (Joseph-Bernardin), alors âgé de cinquante-six ans, était un ancien procureur impérial qui, en passant au service de la monarchie lors de la première Restauration, n'avait rien renié de ses idées libérales. Jeune avocat, il s'était montré, dès le début de la Révolution, tout acquis aux idées nouvelles. Il avait participé à la rédaction des fameux « cahiers de 89 », et son renom s'était vite répandu bien au delà du Rouergue et même jusqu'à Paris. Appelé dans la capitale pour siéger en qualité de juré au Tribunal révolutionnaire, il était plus tard revenu dans l'Aveyron en qualité d'administrateur du département. Ce neveu de chanoine, dont la famille comptait (comme la plupart des familles du pays) plusieurs prêtres et religieuses, s'était, au grand scandale des siens, enrôlé dans la Franc-maçonnerie ; il serait même, disent certains, devenu le vénérable de la Loge de Rodez.

L'administrateur avait été nommé sur place accusateur public, puis juge, et enfin, sous l'Empire, procureur impérial au criminel. Lors de la première Restauration, il avait été maintenu dans ses fonctions. Au retour de l'Empereur qu'il espérait définitif, — car, comme beaucoup de républicains, il s'était rallié à l'empire, — il emprisonna sans hésitation les royalistes coupables d'excès inexcusables commis pendant la Terreur blanche. Mais la royauté ayant été définitivement restaurée, M. Fualdès, cette fois, fut renvoyé, et ceux qu'il avait molestés se répandirent contre lui en violentes menaces.

Il fut également, et pour les mêmes raisons, traqué par la police politique.

Le 20 septembre 1816, le préfet de l'Aveyron en tournée à Saint-Afrique, recevait la visite d'un de ses agents secrets de Rodez qui lui apportait en toute hâte une note confidentielle réclamant l'éloignement immédiat ou tout au moins la mise en surveillance de quatorze habitants du chef-lieu considérés comme « particulièrement dangereux » (*sic*). Il la transmettait sans délai au ministre de la Police pour la suite à donner.

Le nom de M. Fualdès figurait en tête de cette liste de suspects (1).

Si M. Fualdès avait été étranger au pays, il fût sans doute parti ; mais, bien qu'ayant vendu à M. de Séguret son domaine de Flars,

(1) Arch. Nation. F. 7, N° 6827, doss. 2859.

il lui restait encore ceux de Serres et de Peyrat à Mur de Barrez, dans l'arrondissement d'Espalion. Son fils Didier s'était marié avec la fille du colonel Vigier, domicilié aux environs d'Aurillac. Il convient même de noter que les assassins de l'ancien procureur, parfaitement renseignés, avaient profité du moment où Didier Fualdès se trouvait en visite chez ses beaux-parents pour exécuter leur forfait. En vérité, l'hypothèse du commissaire de police Constans apparaissait particulièrement plausible. C'était probablement pour assouvir une vengeance politique, et à la suite d'un guet-apens savamment préparé, que M. Fualdès avait été assassiné (1).

LÉON CREISSELS.

La Semaine

(Suite de la page 2)

L'Etat la religion exercée par la presque totalité des Italiens n'a jamais dépassé ce que je pourrais appeler l'antichambre de mon cerveau.

Le devoir d'un Etat n'est pas d'essayer de créer de nouveaux évangiles ou d'autres dogmes, de renverser de vieilles divinités pour les remplacer par d'autres, préconisées par la race, le sang ou un « nordisme » quelconque.

Le fascisme, lui, a résolu la question romaine et conclu un concordat.

Depuis le 11 février 1929, six années se sont écoulées. Au lendemain de ces conventions, nombreux furent ceux qui se déclarèrent sceptiques et prédirent des catastrophes. Et ce furent ces mêmes voix qui se firent entendre lorsque, au cours de l'été 1931, les traités se trouvèrent soumis à l'épreuve d'un conflit où la question de l'éducation de la jeunesse entra en jeu.

Ce conflit présenta des phases diverses, dont certaines, aiguës, durèrent plusieurs mois. Mais, dès les premiers jours de septembre, le problème se trouva résolu à la satisfaction générale; cette controverse peut être considérée comme l'épreuve du feu des pactes latéraux.

Depuis lors, rien n'est venu troubler la paix civile et religieuse dont jouit l'Italie et l'on peut ajouter qu'une collaboration cordiale s'est établie entre les deux pouvoirs qui d'ailleurs ont un but commun : l'humanité.

La doctrine fasciste, à ce point de vue, est claire : l'Etat est souverain et rien ne peut exister en dehors de lui ou contre lui, pas même la religion, dans ses manifestations extérieures pratiques; c'est ce qui explique pourquoi les évêques italiens prêtent serment de fidélité à l'Etat.

D'autre part, l'Eglise est souveraine dans son champ spécifique d'activité, c'est-à-dire en ce qui concerne les questions spirituelles. Il arrive parfois que ces deux forces se rencontrent, et en pareil cas, une collaboration est désirable et, d'ailleurs, aussi aisément réalisable que productive.

Un Concile de cardinaux qui s'occuperait de discuter calibre de canons et tonnage de cuirassés serait infiniment grotesque. Un cabinet ministériel le serait tout autant, qui se mettrait à parler théologie et dogmes religieux. Un Etat qui désire éviter tout désaccord spirituel et tout conflit entre ses citoyens, doit se garder de toute intervention relative aux questions strictement religieuses.

Evidemment le problème est, tout de même, un peu plus complexe. Mais enfin, quel progrès inouï que d'entendre le chef d'une des grandes nations européennes tenir pareil langage! Qui donc eût osé prédire un tel revirement, il y a vingt-cinq ans?

Mussolini rappelle la parole qu'il prononça devant la cinquième Assemblée annuelle du Régime : « Quiconque rompt ou trouble l'union religieuse d'un pays, commet un crime de lèse-nation ». Condamnation de l'action maçonnique italienne d'avant le fascisme comme aussi de l'anticléricalisme et du radicalisme français. Et si cette union religieuse, si cette religion sont fausses, pourrait-on objecter? Les grands laïciseurs français, prophètes de temps nouveaux qui verraient une humanité nouvelle, entendaient libérer la France

(1) Début d'un ouvrage qui paraîtra chez Albin Michel, à Paris, sous le titre : *La Justice enchaînée* (Affaire Fualdès).

des liens d'un dogme obscurantiste et opprimant. Ils voulaient remplacer l'erreur par la vérité. Comme quoi il faut toujours, en fin de compte, en arriver à la question essentielle : le catholicisme est-il vrai ou faux? N'empêche que sur le plan de la politique positive Mussolini a raison, mais il n'a tout à fait raison que si le catholicisme est vrai et si l'union religieuse, qu'il ne faut ni rompre ni troubler, est basée sur cette vérité-là...

L'auteur anonyme des articles consacrés au *Glissement de l'Etat*, dans la *Revue des Deux Mondes*, vient d'en publier un sixième bien intéressant. Intitulé : *Dans l'ornière*, il conclut :

La maladie de l'Etat, elle a un nom : c'est le régime électif. Il est entendu que ce régime n'était pas destiné à être ce qu'il est devenu. Mais il est devenu ce qu'il est, et peu importe de savoir s'il devait être autre chose, puisqu'il n'a pour être autre chose! A l'origine de toutes les difficultés et de toutes les défaillances, on trouve cette cause unique : l'élection.

... Pratiquement, ils sont arrivés à faire du régime électif l'instrument même de la révolution. Quand on constate ce que les dirigeants sont arrivés à accomplir depuis trente-cinq ans la loi en mains, on se persuade que point n'est besoin ni d'émeutes, ni de barricades, ni de grands soins pour opérer les transformations les plus profondes.

C'est par voie législative que se sont consommées toutes les actions contre l'Eglise, les associations, la liberté, toutes les entreprises contre l'héritage, la propriété, l'enseignement. C'est avec l'Etat que s'est montée cette gigantesque aventure des assurances sociales. Et c'est à l'ombre de l'Etat qu'ont prospéré les combinaisons de Stavisky ou de Lévy-Dubois. Le parti radical, abattu par les scandales, aurait pu se relever en collaborant à l'œuvre d'assainissement qui était celle de M. Doumergue. Il a préféré achever de se discréditer en interrompant cette œuvre. Il a même poussé l'inconscience jusqu'à porter contre M. Doumergue, vétéran du parti radical, la ridicule accusation de fascisme. C'est peut-être une trouvaille pour tromper un auditoire. Mais c'était l'aveu que pour lui il n'y avait rien à changer désormais dans un système qui marche à son entière satisfaction, et qu'il n'y avait aucune réforme de l'Etat possible avec son consentement. L'institution parlementaire a reçu de ce fait un coup sensible. Faite à son origine pour protéger la nation contre les excès possibles du pouvoir central, c'est-à-dire du gouvernement, elle a ruiné le pouvoir central, elle a accaparé la fonction gouvernementale, et elle est devenue une puissance sans contrepoids.

Il n'y a pas d'exemple qu'en pareil cas une nation n'ait pas cherché et réussi à créer le contrepoids dont elle a besoin. Les Français sont de mœurs douces et très attachés à leurs libertés. Habités depuis longtemps à considérer les Chambres comme leurs protectrices, ils ont eu un peu de mal à comprendre ce qui se passait. L'aventure de M. Doumergue a plus fait pour leur révéler ce qui était que dix années de politique désordonnée ou de conseils donnés par les doctrinaires. Ils ont saisi par un exemple concret que la volonté populaire n'était plus qu'un mot, que l'Etat n'était plus qu'un fantôme, et que la cité n'avait plus de gardiens. De là tant de recherches et tant de controverses. De là ce bouillonnement de théories. Comment reconstituer un Etat? Monarchie, répond toute une ardente jeunesse. Communisme et organisation soviétique, répliquent les troupes du front unique. Réforme de la Constitution, aiment avec un peu de vague les plus circonspects. Mais personne ne croit plus, et les élus eux-mêmes, qui ne veulent rien changer, ne croient pas que la vie politique puisse continuer telle qu'elle s'est développée depuis quelques années.

La crise politique, qui a des causes lointaines, est ouverte depuis les élections de 1932. Les ministères de 1933 et du début de 1934 ont marqué une poussée aiguë. L'expérience Doumergue a été un répit. Mais l'échec de M. Gaston Doumergue est une date. C'est la fin du premier acte. Pour le moment, le ministère Flandin, à qui l'on souhaite bonne chance, n'est qu'un entr'acte. Quel sera l'acte suivant? Tout le monde l'ignore, car l'histoire, qui a un cours irrégulier, tantôt se déroule paresseusement, tantôt se précipite comme la Loire. Nous ne dirons donc pas que la suite est pour le prochain numéro. Mais il y aura une suite.

La France est heureusement en pleine révolution politique et sociale. Heureusement, disons-nous, car c'est une révolution antidémocratique, une réaction salutaire contre des idoles dont nous n'espérons certes pas voir abandonner le culte de si tôt.



R. R. RADIO

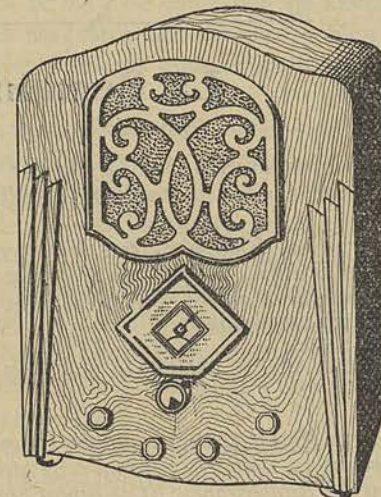
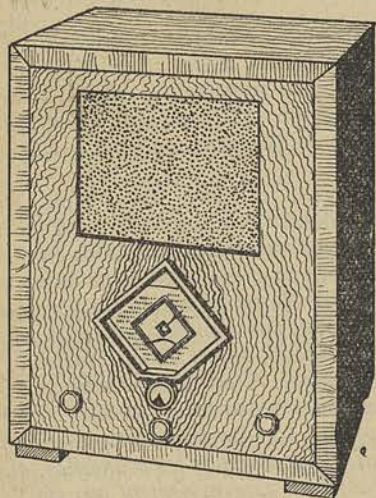
SOC. ANON.
BELGE

Tél. 21.66.98-21.66.99 — 44-46, rue des Goujons — Anderlecht-Bruxelles

SÉRIE 1935

LES MEILLEURS APPAREILS A PARTIR DE

875 francs



Appareils spéciaux pour pays lointains à ondes courtes.

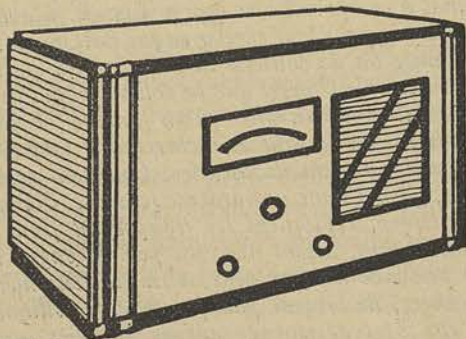
Spécialité de récepteurs sur batteries à très faible consommation.

Prix spéciaux pour Missionnaires

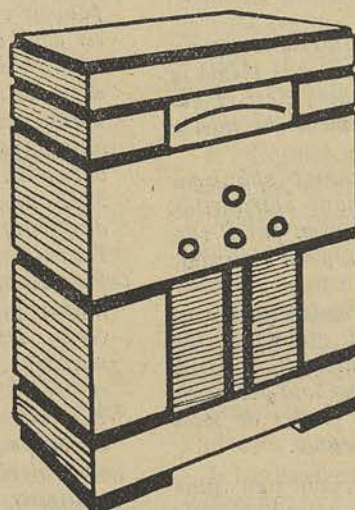
GARANTIE FORMELLE D'USINE BELGE

LA PREMIÈRE DES MARQUES BELGES

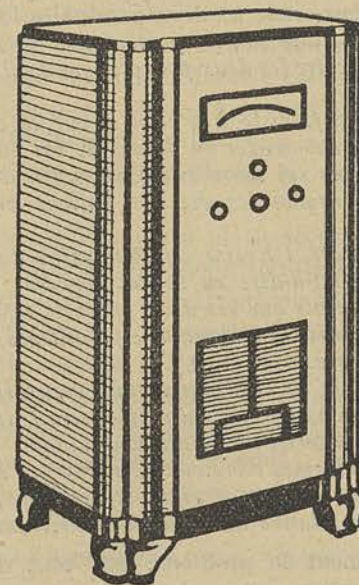
“ SEMDA „ RADIO



SOLANGE 59 x 34 x 25 cm.



LILIANE 55 x 43 x 25 cm.



MICHELINE 100 x 60 x 40 cm.

LES 3 CREATIONS POUR 1935

Des chefs-d'œuvre tout simplement, réunissant les plus subtils raffinements de la technique d'aujourd'hui.

SÉLECTIVITÉ

MUSICALITÉ

Deux qualités que l'on a crues longtemps inconciliables. « SEMDA » a réussi ce prodige de les réunir dans le même appareil.

Aussi sélectif que les superhétérodynes les plus poussés, « SEMDA » l'emporte par la pureté, en reproduisant intégralement sans déformation, toutes les nuances.

C'est pourquoi nous osons suggérer de demander à votre fournisseur une démonstration **COMPARATIVE**.

Votre opinion sera celle de tous les connaisseurs : « SEMDA » prime sur toute la ligne.

Si votre électricien ne vend pas de radio « SEMDA », écrivez à la

Société Industrielle du Son “ SEMDA ”

Avenue Gribaumont, 97

Tél. 34.16.26

BRUXELLES (Cinquantenaire)

qui vous indiquera le distributeur officiel le plus proche.